

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 14 avril 2020, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 9 mars 2020, à 19 h, et le 19 mars 2020, à 10 h
- 10.04** Période de commentaires des élus
- 10.05** Période de questions et commentaires du public
- 10.06** Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens
- 10.07** Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération
- 10.08** Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA
- 10.09** Proclamation de la Semaine de l'action bénévole du 19 au 25 avril 2020

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Modification de l'entente conclue entre la Ville de Montréal et Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. afin de prolonger l'acte de prêt d'une durée de 6 mois, pour la partie du terrain situé entre l'avenue Greene, la rue Doré et l'avenue Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans frais (dossier 1205986005)
- 20.02** Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 327 942 \$ à 27 organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111010)
- 20.03** Octroi d'un soutien financier de 110 000 \$ pour l'année 2020, à Prévention Sud-Ouest (PSO) dans le cadre du programme de Prévention de la violence commise ou subie chez les jeunes 2020, pour le projet BUMP et approbation de la convention à cet effet (dossier 1207481001)

- 20.04** Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 74 666 \$ à 7 organismes dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1205111001)
- 20.05** Autorisation d'une affectation de surplus totalisant la somme de 176 851 \$ à 5 organismes pour la réalisation de divers projets en sécurité alimentaire et approbation des conventions à cet effet (dossier 1205111002)
- 20.06** Approbation de conventions et octroi de contributions financières au montant total de 35 000 \$, à divers organismes pour des projets culturels dans l'arrondissement, pour l'année 2020 (dossier 1205986004)

30 – Administration et finances

- 30.01** Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de février 2020 (dossier 1207279006)
- 30.02** Dépôt du bilan annuel 2019 de l'Arrondissement du Sud-Ouest sur l'utilisation des pesticides (dossier 1207192001)
- 30.03** Ratification d'une dépense de 445,46 \$, relative aux déplacements de Benoit Dorais, pour les assises de l'union des municipalités du Québec et pour l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des municipalités en mai et juin 2019 (dossier 1207113001)
- 30.04** Autorisation d'une affectation de surplus totalisant 15 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour la réalisation du projet les mardis d'Émard pour l'année 2020 (dossier 1204399001)

40 – Réglementation

- 40.01** Demande au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, un Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown, dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc des Bassins-à-Bois, d'un pavillon (dossier 1204334004)
- 40.02** Adoption - Projet particulier d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « bureau » au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée pour l'immeuble situé au 2624-2630 rue Allard (dossier 1198678002)
- 40.03** Adoption d'une ordonnance déterminant les conditions de délivrance et la forme des permis de stationnement réservé, aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables (dossier 1203172004)
- 40.04** Ordonnance autorisant des travaux de démolition et de réfection à l'école secondaire Saint-Henri en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), soit entre 19 h et 23 h, du lundi au vendredi, du 15 avril au 31 décembre 2020 (dossier 1207984003)
- 40.05** Aménagement d'une traverse pour piétons à mi-tronçon sur la rue Saint-Ambroise, entre les rues Louis-Cyr et Saint-Augustin (dossier 1208505003)

- 40.06** Acceptation du versement d'une somme compensatoire de 14 282,54 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux et dont le total égal à 10% de la valeur du lot projeté vacant 6 331 271, situé au nord-est du 2740, rue de Coleraïne, en conformité au paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) (dossier 1207984002)
- 40.07** Acceptation du versement d'une somme compensatoire de 23 947 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux dont le total égal à 10% de la valeur du lot projeté 6 353 797, situé au nord du 6850, rue Mazarin, en conformité au paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) (dossier 1207695001)
- 40.08** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 449, rue Sainte-Madeleine (dossier 1208504003)
- 40.09** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour le bâtiment situé au 91, rue Bourget (dossier 1208504004)
- 40.10** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 1751, rue Richardson (Nordelec) - Aile 100 (dossier 1208504005)
- 40.11** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 1999, rue Denonville (dossier 1204824002)
- 40.12** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 4577, rue Saint-Jacques (dossier 1208504006)

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



Dossier # : 1205986005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de l'entente conclue entre la Ville de Montréal et Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. afin de prolonger l'acte de prêt d'une durée de 6 mois, pour la partie du terrain situé entre l'avenue Greene, la rue Doré et l'avenue Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans frais.

Autoriser la signature de l'addenda modifiant l'entente accordée par la résolution CA18 220007 et conclue entre la Ville de Montréal et Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. afin de prolonger l'acte de prêt d'une partie du terrain situé entre l'avenue Greene, la rue Doré et l'avenue Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans frais, pour une durée de 6 mois.

Signé par Benoit DAGENAIIS **Le** 2020-04-01 14:59

Signataire :

Benoit DAGENAIIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205986005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modification de l'entente conclue entre la Ville de Montréal et Dare -Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. afin de prolonger l'acte de prêt d'une durée de 6 mois, pour la partie du terrain situé entre l'avenue Greene, la rue Doré et l'avenue Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans frais.

CONTENU

CONTEXTE

La résolution CA18 220007 a été adoptée par le conseil d'arrondissement, en date du 17 janvier 2018, afin d'approuver la prolongation de l'acte de prêt d'une partie du terrain situé entre l'avenue Greene, la rue Doré et l'avenue Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans frais, jusqu'au 10 mai 2020.

L'organisme a le projet de déménager son centre de documentation sur un site à déterminer. Mais, en raison de la pandémie actuelle du COVID-19, le projet est repoussé à une date ultérieure. Il y a donc lieu de signer un addenda afin de prolonger le prêt de terrain pour une période de 6 mois. La nouvelle période de prêt est du 11 mai 2020 au 11 novembre 2020.

L'arrivée de cet organisme culturel sur le territoire a eu pour résultat :

- Une plus grande promotion des pratiques artistiques qui questionnent les rapports aux lieux et contextes de diffusion;
- De nombreux projets et contextes de médiation pour faciliter la rencontre de nouveaux publics;
- Le développement de collaborations, l'expérimentation, le décloisonnement du processus de création;
- La création d'un espace de soutien et d'échange, particulièrement auprès des artistes émergents;
- Une contribution au développement des arts actuels et de la communauté artistique;
- L'augmentation de la présence des arts dans la vie quotidienne, dans la trame urbaine et sociale afin d'encourager les interactions enrichissantes avec divers publics;
- L'affirmation culturelle du Sud-Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

17 janvier 2018 1176901005 CA18 220007 : Approbation de la reconduction d'un acte de prêt pour trois ans, soit du 10 mai 2018 au 10 mai 2020, par lequel la Ville de Montréal prête à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. à des fins

culturelles, une partie du terrain situé entre l'avenue Greene, la rue Doré et l'avenue Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, sans frais.

5 mai 2015 1156901001 CA15 22 0162 : Approbation d'un acte de prêt de trois ans, soit du 9 mai 2015 au 9 mai 2018

DESCRIPTION

Adoption d'un addenda qui permettra de prolonger l'acte de prêt à l'organisme Dare-Dare pour assurer le maintien de leur offre de service culturelle.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de sa politique culturelle, l'arrondissement du Sud-Ouest souhaite mettre de l'avant tout projet visant à encourager l'installation d'artistes et attirer la venue d'événements et d'organismes culturels. De plus, l'arrondissement s'engage à identifier et promouvoir les pôles culturels de l'arrondissement, tel que celui du marché Atwater. L'arrondissement du Sud-Ouest dispose de plusieurs sites d'art public qui symbolisent et soulignent différentes périodes de son histoire. L'organisme Dare-Dare marque son époque en pratiquant un art public immatériel dit art relationnel. Sa présence physique dans la communauté se traduit par l'accueil temporaire de son local situé sur un terrain central passant et par de nombreuses animations et interventions dans différents lieux de la Ville. Cette démarche est un moyen de s'exprimer, d'évoluer, de vivre des expériences et d'acquérir des connaissances, tant pour l'individu que pour la collectivité. Cette approche innovatrice vise à sensibiliser les citoyens aux arts et à la culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terrain est prêté sans frais à l'organisme « Selon le Règlement sur les tarifs (RCA19 22012), l'arrondissement peut, par simple résolution, autoriser la réduction totale ou partielle d'un tarif exigé d'un organisme à but non-lucratif, notamment pour l'occupation du domaine public ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal a adopté l'Agenda 21 de la culture en juin 2005. En 2011, elle répond favorablement à l'appel du secrétariat mondial de *Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)* visant la promotion de la culture comme l'un des quatre piliers du développement durable, au même titre que le développement social, l'économie et l'environnement. Les actions culturelles en tant que telles s'inscrivent aussi dans une démarche de développement durable de par leurs valeurs et leurs essences. L'accès à la culture stimule notamment la participation citoyenne, l'éveil de la créativité, le partage du savoir et des connaissances, contribue au sentiment d'appartenance et de fierté, stimule l'engagement, etc. Encourager la rencontre entre les artistes et les publics permet d'établir un véritable dialogue et de développer le sens créatif et une compréhension mutuelle des participants. L'expérience développe le lien social et l'ouverture aux autres. Globalement, cette expérience enrichit la vie de chaque être humain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation de l'organisme Dare-Dare a contribué à renforcer le pôle culturel Atwater. Cet organisme bénéficie d'une notoriété et d'un pouvoir d'attraction qui a un impact sur la fréquentation de cet espace. L'approche de cet organisme permet d'actualiser les animations et les interventions en lien avec l'art public pour les citoyens, de créer des partenariats avec différents acteurs du milieu et de bonifier l'étendue de leurs actions.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, en conformité avec les engagements de la Politique culturelle de l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-31

Chantal BEAULIEU
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1195111010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 327 942 \$ à 27 organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approuver les 29 conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 327 942 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

	Organismes	Projets	Périodes	Financements
1	Amitié Soleil inc.	Accompagnement scolaire parents/enfants	1er Avril 2020 31 mars 2021	6 858 \$
2	Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	1er Avril 2020 31 mars 2021	20 000 \$
3	Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CÉDA)	Club Énergie	30 avril 2020 30 mars 2021	28 497 \$
4	Les YMCA du Québec, Pointe-Saint-Charles	Agriculture urbaine dans la Petite-Bourgogne	11 mai 2020 30 octobre 2020	4 831\$

5	Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)	JeunActions	1er avril 2020 31 mars 2021	19 000 \$
6	Maison d'Entraide St -Paul et Émard	Développement des connaissances et des compétences alimentaires de la population de VECSP	1er avril 2020 31 mars 2021	22 094 \$
7	Maison Répît Oasis	Service répît continu en période estival	20 juillet 2020 2 août 2020	18 906 \$
8	Pro-Vert Sud-Ouest	L'Agriculture à votre portée	6 avril 2020 12 décembre 2020	15 000 \$
9	Station Familles	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	1er avril au 2020 31 mars 2021	9 000 \$
10	Action Santé de Pointe-St-Charles	Repas collectif et soutien social	1er avril 2020 31 mars 2021	7 000 \$
11	Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles	Arobase-Lab (@Lab)	15 septembre 2020 31 mars 2021	6 886 \$
12	Club populaire des consommateurs de la Pointe-Saint-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-St-Charles	1er avril 2020 31 mars 2021	10 000 \$
13	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	1er avril 2020 31 mars 2021	7 000 \$
14	Familles en Action	Les pères prennent leur place	1er avril 2020 31 mars 2021	4 800 \$
15	Madame Prend Congé, Centre de femmes de Pointe St -Charles	Les friperies de Madame Prend congé	1er avril 2020 31 mars 2021	9 500 \$
16	La Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles inc.	Improvisons un peu	1er avril 2020 31 mars 2021	2 000 \$
17	Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	1er avril 2020	2 500 \$

18	Partageons l'espoir (Québec)	Ateliers de cuisine collective parent/enfant	31 mars 2021	2 500 \$
			1er avril 2020 31 mars 2021	
19	PasserElle	Je m'active et prend ma place ... sans violence	1er avril 2020 31 mars 2021	8 000 \$
20	Centre communautaire des femmes actives	Le système D* des aînées (* le système débrouille)	1er avril 2020 31 mars 2021	12 831 \$
21	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS)	Programme de loisirs, implication, formation au CRCS St-Zotique	7 septembre 2020 31 mars 2021	4 071 \$
22	Famijeunes	Les parents engagés	1er avril 2020 31 mars 2021	8 362 \$
23	Maison Benoit-Labre	Alimentation, pauvreté et exclusion	1er avril 2020 28 février 2021	10 902 \$
24	Maison des jeunes La Galerie	Coop 3643, coopérative annuelle	1er avril 2020 31 mars 2021	14 385 \$
25	Pro-Vert Sud-Ouest	Saint-Henri, un quartier nourricier	6 avril 2020 26 mars 2021	9 635 \$
26	Loisirs Monseigneur Pigeon	Pacte au parc	6 avril 2020 28 août 2020	20 600 \$
27	Loisirs Monseigneur Pigeon	Spécialistes en inclusion	1er juin 2020 28 août 2020	26 384 \$
28	Prévention Sud-Ouest	BUMP Médiation - Projet de médiation urbaine dans la Bourgogne	1er avril 2020 31 mars 2021	10 000 \$
29	Ropasom	Rendez-vous des aînés 2020	1er janvier 2020 30 mai 2020	6 400 \$

2. d'approuver les 29 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-04-08 12:49

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1195111010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 327 942 \$ à 27 organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approuver les 29 conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M \$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M \$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail,

d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CG18 0372 du 21 juin 2018

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CA19 22 0331

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 26 000 \$ à plusieurs organismes, dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1197481003)

CA19 22 0091

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 240 743 \$ à 26 organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des projets de conventions à cet effet (dossier 1195111003)

CA19 22 0159

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 134 384 \$ à plusieurs organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111005)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un soutien financier totalisant la somme de 327 942 \$ aux 27 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approuver les 29 conventions à cet effet.

QUARTIER PETITE-BOURGOGNE

1. Nom de l'organisme : AMITIÉ SOLEIL INC.

Nom du projet : Accompagnement scolaire parents enfants

Brève description du projet : Soutenir les parents allophones et anglophones afin de répondre, de façon personnalisée, à leur besoin d'accompagner leurs enfants dans leur démarche scolaire.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 858 \$

2. Nom de l'organisme : ATELIER 850

Nom du projet : Programme parascolaire enrichi

Brève description du projet : Axé sur la réussite scolaire des 6-12 ans la programmation est composée de trois axes : l'aide aux devoirs, les saines habitudes de vie et la découverte artistique et culturelle.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 000 \$

3. Nom de l'organisme : COMITÉ D'ÉDUCATION AUX ADULTES DE LA PETITE BOURGOGNE ET DE ST-HENRI (CÉDA)

Nom du projet : Club Énergie

Brève description du projet : Animation auprès des jeunes de 6 - 14 ans pour qu'ils développent de nouvelles compétences sociales et motrices (Arts de la scène, les jeux collectifs, discussion sur des enjeux qui les retouchent, saine alimentation, sorties, événements à caractère familial, etc).

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 28 497 \$

4. Nom de l'organisme : LES YMCA DU QUEBEC, POINTE-SAINT-CHARLES

Nom du projet : Animation en agriculture urbaine dans la Petite-Bourgogne

Brève description du projet : Initier et outiller des résidents d'HLM à la gestion d'un potager urbain, aux principes d'agriculture et de cohabitation harmonieuse.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 831 \$

QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT- PAUL

5. Nom de l'organisme : CENTRE D'AIDE À LA RÉUSSITE ET AU DÉVELOPPEMENT (CARD)

Nom du projet : JeunAction

Brève description du projet : Implication des jeunes de 13-17 ans à la mise en œuvre de programmes de radio, participation à l'aide aux devoirs et à d'autres initiatives en actions communautaires et de participation citoyenne.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 19 000 \$

6. Nom de l'organisme : MAISON D'ENTRAIDE ST-PAUL ET ÉMARD

Nom du projet : Développement des connaissances et des compétences alimentaires de la population de VECSP

Brève description du projet : Mettre en place des activités d'éducation (70) via des ateliers de cuisine, dégustations, transformation et kiosques interactifs pour contrer le gaspillage alimentaire.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 22 094 \$

7. Nom de l'organisme : MAISON RÉPIT-OASIS

Nom du projet : Service de répit continu en période estivale

Brève description du projet : Offrir aux familles défavorisées financièrement ayant des personnes à charge la possibilité de prendre la relève pendant 2 semaines pour que les parents aidants naturels puissent se reposer.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 18 906 \$

8. Nom de l'organisme : PRO-VERT SUD-OUEST

Nom du projet : L'Agriculture à votre portée (projet VECSP)

Brève description du projet : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité à des légumes frais et des produits locaux aux résidents de VECSP en ciblant principalement les ménages à faible revenu.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 15 000 \$

9. Nom de l'organisme : STATION FAMILLES

Nom du projet : De fil en aiguille

Brève description du projet : Favoriser l'autonomisation des femmes à travers des ateliers de couture. Des sujets sont choisis par les participants pour susciter des discussions en groupe. Un service de Halte-garderie sera offert en même temps pour développer les 5 sphères de développement des enfants.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 9 000 \$

QUARTIER POINTE-SAINT-CHARLES

10. Nom de l'organisme : ACTION SANTÉ DE POINTE ST-CHARLES

Nom du projet : Repas collectif et soutien social

Brève description du projet : Améliorer la santé physique et mentale des participants par l'accès à une bonne alimentation à travers la préparation de repas nutritifs, économiques tout en brisant l'isolement et favorisant l'entraide.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 000 \$

11. Nom de l'organisme : CARREFOUR D'ÉDUCATION POPULAIRE DE POINTE ST-CHARLES

Nom du projet : Arobase-lab (@lab)

Brève description du projet : Vulgariser et favoriser l'accès aux technologies de la communication et de l'information et l'usage de l'ordinateur. Favoriser la découverte à de nouveaux équipements (laptop, tablette, téléphone intelligent).

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 886 \$

12. Nom de l'organisme : CLUB POPULAIRE DES CONSOMMATEURS DE LA POINTE ST-CHARLES

Nom du projet : Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe St-Charles

Brève description du projet : Améliorer les conditions de vie des citoyens à travers un projet alternatif-solidaire de sécurité alimentaire. Promouvoir l'implication de bénévoles, la prise de conscience et l'empowerment citoyen.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 000 \$

13. Nom de l'organisme : COMITÉ DES DROITS SOCIAUX DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL

Nom du projet : Les Rendez-vous avec vos droits

Brève description du projet : Rejoindre les secteurs moins desservis (en général anglophones) pour permettre à des prestataires de mieux se renseigner sur leurs droits et les ressources disponibles. Favoriser la socialisation entre ces personnes.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 7 000 \$

14. Nom de l'organisme : FAMILLES EN ACTION

Nom du projet : Les pères prennent leur place

Brève description du projet : Favoriser l'implication des pères dans la vie de la famille et de la communauté à travers des activités et des horaires adaptés pour eux.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 800\$

15. Nom de l'organisme : LA MAISON DES JEUNES DE POINTE ST-CHARLES inc.

Nom du projet : Improvisons un peu

Brève description du projet : Favoriser l'épanouissement des jeunes, le sentiment d'appartenance et la création de liens à travers la pratique de l'« Improvisation ».

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 000 \$

16. Nom de l'organisme : MADAME PREND CONGÉ, CENTRE DE FEMMES DE POINTE -ST-CHARLES

Nom du projet : Les friperies de Madame prend congé

Brève description du projet : Améliorer les conditions de vie des plus démunis. Vente de marchandises de première nécessité à de très bas prix. Vise la réinsertion sociale et à briser l'isolement.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 9 500 \$

17. Nom de l'organisme : MAISON SAINT-COLUMBA

Nom du projet : Groupe d'action communautaire des hommes

Brève description du projet : Groupe de soutien pour hommes qui se retrouvent souvent exclus et ne comptent pas sur un réseau de soutien (famille, amis). Favoriser leur propre prise en charge et leur implication citoyenne.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 500 \$

18. Nom de l'organisme : PARTAGEONS L'ESPOIR (QUÉBEC)

Nom du projet : Ateliers de cuisine collective parent et enfant

Brève description du projet : Ateliers hebdomadaires de cuisine pour parents et enfants. Confection de recettes santé, apprentissage des procédures d'hygiène et de sécurité dans la cuisine.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 2 500 \$

19. Nom de l'organisme : PASSERELLE

Nom du projet : Je m'active et je prends ma place sans violence

Brève description du projet : Soutien à des familles qui ont vécu de la violence familiale ou conjugale pour reprendre du pouvoir sur leur vie et pour mieux comprendre ce qu'ils vivent. Suivis individuels et de famille offerts. Ateliers et activités socioculturelles.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 8 000 \$

QUARTIER SAINT-HENRI

20. Nom de l'organisme : CENTRE COMMUNAUTAIRE DES FEMMES ACTIVES (CCFA)

Nom du projet : Le système D* des aînées (*Le système débrouillardise)

Brève description du projet : Ateliers pour les aînées en vue de briser l'isolement, améliorer la sécurité alimentaire, leur condition physique et mentale et leur faire connaître les ressources du milieu. Échanges intergénérationnels et fabrication de projets artisanaux pour redonner une deuxième vie à des objets.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 12 831 \$

21. Nom de l'organisme : CENTRE RÉCRÉATIF,CULTUREL ET SPORTIF ST-ZOTIQUE (crcs)

Nom du projet : Programme de loisirs, implication, formation au CRCS

Brève description du projet : Initiation des jeunes au fonctionnement d'un centre

communautaire et de loisir en leur offrant de la formation sur divers aspects: gouvernance, animation, relation avec les usagers entretien, etc.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 4 071 \$

22. Nom de l'organisme : FAMIJEUNES

Nom du projet : Les parents engagés

Brève description du projet : Favoriser l'empowerment des parents au sein de la communauté en reconnaissant leur expertise unique. Le groupe de parents engagés encouragera la participation de l'ensemble des parents aux actions qu'ils auront choisi.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 8 362 \$

23. Nom de l'organisme : MAISON BENOIT-LABRE

Nom du projet : Alimentation, pauvreté et exclusion

Brève description du projet : Soutenir des services de repas et de dépannages alimentaires afin de répondre aux des besoins des personnes vulnérables du quartier.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 902 \$

24. Nom de l'organisme : MAISON DES JEUNES LA GALERIE INC

Nom du projet : Coop 3643, coopérative annuelle

Brève description du projet : Permettre aux jeunes 12-17 ans de participer à la gestion d'une coopérative, de gérer des contrats, de réaliser des produits d'entretien ménager en les mettant sur le marché, de découvrir l'esprit d'une coopérative et de faire de l'argent de poche, le tout durant toute l'année.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 14 385 \$

25. Nom de l'organisme : PRO-VERT SUD-OUEST

Nom du projet : Saint-Henri, un quartier nourricier (projet SH)

Brève description du projet : Vise l'amélioration de la qualité de vie et l'implication dans la communauté par l'agriculture urbaine. Promotion de connaissances de base relatives au jardinage et à l'éducation alimentaire.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente: 9 635 \$

PROJETS INTERQUARTIERS

26. Nom de l'organisme : LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON

Nom du projet : Pacte au parc

Brève description du projet : Ce projet envisage trois phases d'intervention différentes (printemps, été, automne) pour favoriser une utilisation du parc Campbell-Ouest inclusive et respectueuse.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 20 600 \$

27. Nom de l'organisme : LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON

Nom du projet : Spécialistes en inclusion

Brève description du projet : Offrir une expertise en accompagnement et en support d'intervention auprès des jeunes accompagnateurs qui travaillent avec des jeunes à besoins particuliers dans les camps de jour réguliers de l'Arrondissement du Sud-Ouest. Les employés embauchés sont des étudiants en psychologie, en éducation spécialisée ou en adaptation scolaire.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 26 384 \$

28. Nom de l'organisme : PRÉVENTION SUD-OUEST

Nom du projet : BUMP Médiation - Projet de médiation urbaine dans la Bourgogne

Brève description du projet : Les intervenants agissent sur les différentes sphères de la vie des résidents de la Petite-Bourgogne et d'autres quartiers. Prioritairement concentrés sur les enjeux jeunesse, les intervenants accompagneront ces derniers dans une

perspective d'empowerment et de prise de conscience de leurs droits et responsabilités.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 10 000 \$

29. Nom de l'organisme : ROPASOM

Nom du projet : Rendez-vous des aînés 2020

Brève description du projet : Le Rendez-vous des aînés est une action inscrite au plan d'action du ROPASOM qui vise à briser l'isolement des aînés, à les informer des ressources et à les sensibiliser sur les enjeux qui les touchent. Cette année l'événement se concentre sur les enjeux d'habitation et souhaite faire un tournant éco responsable.

Montant de la contribution recommandé dans le cadre de l'Entente : 6 400 \$

JUSTIFICATION

Les projets présentés rejoignent directement les citoyens les plus démunis de l'arrondissement. Que ce soit pour briser l'isolement, améliorer la santé par l'intégration de bonnes habitudes de vie, de l'aide aux devoirs, des activités de loisir ou de sport récréatif, les projets visent à mobiliser les citoyens pour former une communauté vibrante où chacun et chacune a sa place. La cohésion sociale est un enjeu majeur dans les quartiers vu la grande diversité d'origines des personnes qui ont élu l'arrondissement comme lieu pour vivre.

Les projets répondent tous aux priorités de notre plan d'action intégré en développement social ainsi qu'aux plans d'action des Tables de quartier. Il ne faut pas oublier que si bien l'attrait des quartiers séduit de nombreuses personnes bien nanties, le Sud-Ouest demeure l'arrondissement avec le plus haut taux de logements sociaux.

Pour recevoir les demandes de projet, l'arrondissement coordonne un appel à projet et les demandes sont analysées par des comités de sélection auxquels participent différents acteurs du milieu. Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2018-2023).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 327 942 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

	Quartier	Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien Recommandé 2020	Soutien projet global	
				2017	2018	2019			
1	1	PB	Amitié Soleil inc.	Accompagnement scolaire parents/enfants	0 \$	5 658 \$	5 658 \$	6 858 \$	100 %

2	2	PB	Atelier 850	Programme parascolaire enrichi	22 000 \$	22 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	16,52 %
3	3	PB	Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CÉDA)	Club Énergie	21 686 \$	21 686 \$	22 499 \$	28 497 \$	48,46 %
4	4	PB	Les YMCA du Québec, Pointe-Saint-Charles	Agriculture urbaine dans la Petite-Bourgogne	0 \$	3 838 \$	4 029 \$	4 831 \$	45,86 %
5	1	VECSP	Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)	JeunActions	0 \$	0 \$	18 820 \$	19 000 \$	23,68 %
6	2	VECSP	Maison d'entraide St-Paul et Émard	Développement des connaissances et des compétences alimentaires de la population de VECSP	13 787 \$	14 064 \$	16 212 \$	22 094 \$	72,30 %
7	3	VECSP	Maison Répit Oasis	Service répit continu en période estival	0 \$	0 \$	0 \$	18 906 \$	100 %
8	4	VECSP	Pro-Vert Sud-Ouest	L'Agriculture à votre portée	17 027 \$	16 093 \$	17 382 \$	15 000 \$	12,60 %
9	5	VECSP	Station Familles	De fil en aiguille vers de saines habitudes de vie	7 530 \$	6 600 \$	7 772 \$	9 000 \$	100 %
10	1	PSC	Action Santé de Pointe-St-Charles	Repas collectif et soutien social	7 086 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	42,68 %
11	2	PSC	Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles	Arobase-Lab (@Lab)	6 600 \$	6 886 \$	6 886 \$	6 886 \$	100 %
12	3	PSC	Club populaire des consommateurs de la Pointe-Saint-Charles	Améliorer l'accessibilité aux produits frais à Pointe-St-Charles	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	100 %
13	4	PSC	Comité des droits sociaux du Sud-Ouest de Montréal	Les Rendez-vous avec vos droits	6 300 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	100 %

14	5	PSC	Familles en Action	Les pères prennent leur place	0 \$	4 800 \$	4 800 \$	4 800 \$	100 %
15	6	PSC	Madame Prend Congé, Centre de femmes de Pointe St-Charles	Les friperies de Madame Prend congé	9 000 \$	9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$	5,28 %
16	7	PSC	La Maison des jeunes de Pointe Saint-Charles inc.	Improvisons un peu	2 500 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	41,51 %
17	8	PSC	Maison Saint-Columba	Groupe d'action communautaire des hommes	2 200 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	100 %
18	9	PSC	Partageons l'espoir (Québec)	Ateliers de cuisine collective parent/enfant	4 000 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	12,18 %
19	10	PSC	PasserElle	Je m'active et prend ma place ... sans violence	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8 000 \$	8,20 %

20	1	SH	Centre communautaire des femmes actives	Le système D* des aînées (* le système débrouille)	20 000 \$	17 044 \$	15 169 \$	12 831 \$	89,28 %
21	2	SH	Centre récréatif culturel et sportif St-Zotique (CRCS)	Programme de loisirs, implication, formation au CRCS St-Zotique	0 \$	0 \$	0 \$	4 071 \$	100 %
22	3	SH	Famijeunes	Les parents engagés	0 \$	0 \$	9 554 \$	8 362 \$	38,75 %
23	4	SH	Maison Benoit-Labre	Alimentation, pauvreté et exclusion	0 \$	0 \$	0 \$	10 902 \$	100 %
24	5	SH	Maison des jeunes La Galerie	Coop 3643, coopérative annuelle	13 267 \$	14 283 \$	14 283 \$	14 385 \$	40,43 %
25	6	SH	Pro-Vert Sud-Ouest	Saint-Henri, un quartier nourricier	13 386 \$	15 447 \$	15 212 \$	9 635 \$	58,34 %

26	1	INTERQUARTIERS	Loisirs Monseigneur Pigeon	Pacte au parc	25 000 \$	22 000 \$	20 600 \$	20 600 \$	41,15 %
27	2	INTERQUARTIERS	Loisirs Monseigneur Pigeon	Spécialistes en inclusion	26 384 \$	26 384 \$	26 384 \$	26 384 \$	100 %
28	3	INTERQUARTIERS	Prévention Sud-Ouest	BUMP Médiation - Projet de médiation	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	6,77 %

294	INTERQUARTIERS	Ropasom	urbaine dans la Bourgogne	5 400 \$	5 400 \$	6 400 \$	6 400 \$	58,96 %
			Rendez-vous des aînés 2020					

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce(s) projet(s) s'inscrit(vent) dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets ici déposés contribuent tous au mieux-être des citoyens du Sud-Ouest. Que ce soit dans l'immédiat comme le dépannage alimentaire, ou sur du long terme comme l'aide aux devoirs, les actions proposées favorisent une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de Covid-19 a un impact sur la réalisation du Projet, l'Organisme pourra soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet. Également, advenant que les dates de remise de la reddition de comptes prévues à l'article 4.5.1 de la présente Convention ne puissent être respectées, le Responsable pourra fixer une nouvelle date de remise. Dans l'éventualité où certains projets ne pourraient être réalisés, les organismes seront invités à déposer de nouveaux projets lesquels feront l'objet d'un addenda soumis pour approbation lors d'une séance du conseil ultérieure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets

- Les projets feront l'objet de suivis de la part de l'arrondissement ou de la ville liée et/ou du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.
- Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet.
- En ce qui consiste les projets triennaux les rapports d'étape seront considérés pour autoriser la reconduction. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-18

Marc-Antoine DIONNE
Chef de section - Centre sportif et
installations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1207481001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier de 110 000 \$ pour l'année 2020, à Prévention Sud-Ouest (PSO) dans le cadre du programme de Prévention de la violence commise ou subie chez les jeunes 2020, pour le projet BUMP et approuver la convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier de 110 000 \$ à Prévention Sud-Ouest afin de réaliser le projet Prévention de la Violence Commise et subie chez les jeunes 2020, pour la période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-04-08 12:52

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207481001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division gestion des installation des sports et loisirs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier de 110 000 \$ pour l'année 2020, à Prévention Sud-Ouest (PSO) dans le cadre du programme de Prévention de la violence commise ou subie chez les jeunes 2020, pour le projet BUMP et approuver la convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens. Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique. Le budget total alloué par la Ville de Montréal à l'arrondissement du Sud-Ouest pour le déploiement du Programme en 2020 est de 90 000 \$, alors qu'un total de 11 arrondissements sont ciblés par son déploiement.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collective, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0144 du 5 février 2020

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

CA19 22 0031 11 février 2019 Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 67 900 \$ à Prévention Sud-Ouest (PSO) dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes - Projet BUMP pour l'année 2019 (dossier 1185111014)

CA18 22 0072 12 mars 2018- Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 67 900 \$ à Prévention Sud-Ouest (PSO) dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue - Projet BUMP (dossier 1185111001)

CA17 22 0140 2 mai 2017 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 70 000 \$ à Prévention Sud-Ouest dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue (dossier 1175111003)

CA16 22 0094 8 mars 2016 - Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 70 000 \$ à Prévention Sud-Ouest dans le cadre du dossier prioritaire de Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue (dossier 1155111013).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un soutien financier de 110 000 \$ pour l'année 2020, à Prévention Sud-Ouest (PSO) dans le cadre du programme de Prévention de la violence commise ou subie chez les jeunes 2020, pour le projet BUMP et approuver la convention à cet effet.

Organisme : Prévention Sud-Ouest

Projet: BUMP « Médiation urbaine dans la Petite Bourgogne »

Brève description du projet : Le projet mise sur une approche de proximité et de médiation, dans les lieux publics, dans les écoles, dans les foyers, etc. Les médiateurs

favorisent le dialogue et la médiation entre les jeunes à risque ou les jeunes criminalisés. Ils réfèrent vers les ressources appropriées, patrouillent les lieux publics de façon régulière et les lieux privés, lorsque nécessaire. Ils offrent des ateliers d'éducation civique dans les écoles fréquentées par les jeunes du quartier, dans les locaux de BUMP ainsi que dans les organismes qui en font la demande. Les interventions visent à améliorer les relations entre les jeunes et les institutions (particulièrement la police), à prévenir l'adhésion des filles et des garçons aux gangs et aux réseaux de prostitution et à augmenter le sentiment de sécurité dans nos quartiers vulnérables du point de vue socio-économique. L'objectif principal du projet est d'augmenter le sentiment de sécurité. Bien que l'on constate un impact positif suite aux actions posées dans le cadre du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue, un travail important reste à poursuivre auprès de cette population, certaines activités criminelles reliées aux gangs de rue sont toujours présentes dans la Petite-Bourgogne et se manifestent de plus en plus dans nos trois autres quartiers.

Pour atteindre une plus grande sécurité et un meilleur sentiment de sécurité, le projet BUMP offre, entre autres, les activités suivantes :

1. Résolution de conflits entre jeunes, jeunes et parents, jeunes et écoles, jeunes et police
2. Intervention au niveau des irritants sociaux
3. Patrouille de rue en soirée dans des lieux publics
4. Référence et accompagnement des personnes, lorsque nécessaire
5. Éducation civique dans les écoles
6. Mise sur pied du Boy's club, des groupes de discussion, des activités sportives (musculature, Crossfitness)
7. Participation à la concertation locale

JUSTIFICATION

L'organisme Prévention Sud-Ouest (PSO) reçoit un financement dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (anciennement prévention de l'adhésion des jeunes aux Gang de rue) programme qu'il coordonne depuis janvier 2012. Malgré l'excellent travail réalisé depuis, la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens du quartier sont facilement ébranlés d'autant plus que certains événements récents ravivent les craintes. Le projet BUMP a reçu, en 2017, la visite de la Police de Toronto qui voulait mieux comprendre le projet, les partenariats, les alliances et l'impact du projet et en 2018 c'était au tour de la Police de Boston de venir les rencontrer pour les mêmes raisons.

Le bilan des réalisations accomplies en 2019 fait état d'un travail mené d'une manière méthodique et démontre de très bonnes aptitudes à assurer le mandat malgré la complexité de la problématique.

Malgré le travail constant et assidu de l'équipe de PSO de nombreux incidents continuent de rappeler les antécédents au fil des ans:

- Des jeunes de la Petite-Bourgogne, impliqués dans des vols et agressions ont été arrêtés par les forces policières. l'équipe de BUMP a réalisé des suivis et des accompagnements avec les jeunes impliqués.
- Les intervenants de BUMP accueillent régulièrement des contrevenants qui doivent effectuer des travaux compensatoires.
- Les intervenants créent, en continu, des liens avec des jeunes criminalisés ou issus de famille présentant des antécédents criminels. Par cette relation d'aide, les intervenants créent un filet de sécurité permettant à ces jeunes de faire appel à eux pour les aider. Bon nombre de ceux-ci ont été accompagnés par les intervenants soit chez un avocat ou encore à la cour.

- Récemment un cas de violence conjugale au cœur même de la Petite-Bourgogne s'est soldé par le meurtre d'un homme. Ce couple était en contact étroit avec les intervenants de BUMP. Ces deux personnes étaient aux prises avec des situations de consommation (drogues dures, alcool), de prostitution et de violence. De telles situations augmentent le sentiment d'insécurité. Les citoyens ont besoin d'être rassurés et de sentir que des intervenants sont toujours présents pour eux. Après le porte-à-porte réalisé avec le comité de vigie, les intervenants de BUMP assument le suivi auprès des personnes en état de choc.

Le départ d'un travailleur de rue dans le quartier de la Petite Bourgogne et la recrudescence de la problématique des personnes en situation d'itinérance ont depuis quelques années complexifié la tâche des Intervenants de PSO. De surcroît, de nouvelles problématiques émergent dans d'autres quartiers et Prévention Sud-Ouest a joué un rôle de premier plan dans l'intervention auprès des jeunes ciblés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 110 000 \$, provient du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, d'après le montage suivant : 90 000\$ dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2020 et 20 000 \$ additionnel dans le cadre du budget sécurité urbaine.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour le même projet au cours des dernières années se résume comme suit :

Sources	Soutien accordé			Soutien recommandé 2020	Soutien au projet Global 2020
	2017	2018	2019		
Prévention de la violence commise ou subie chez les jeunes (anciennement Gang de rue)	70 000 \$	67 900 \$	67 900 \$	90 000 \$	61 %
SDIS (sécurité urbaine)	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	20 000 \$	13.55 %
TOTAL	110 000 \$	107 900 \$	107 900 \$	110 000 \$	74.56 %

La date de début de chacun des projets est antérieure à celle de l'approbation du dossier décisionnel. Un montage financier, composé du budget autonome de l'organisme auquel s'ajoutent d'autres sources de financement, ont permis le début des activités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans la Priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le sommaire ne passe pas au mois d'avril Prévention Sud-Ouest aura un problème majeur de financement car actuellement c'est à même ses propres fonds de réserve qu'il maintient le projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de Covid-19 a un impact sur la réalisation du Projet, l'Organisme pourra soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet. Également, advenant que les dates de remise de la reddition de comptes prévues à l'article 4.5.1 de la présente Convention ne puissent être respectées, le Responsable pourra fixer une nouvelle date de remise.

Dans l'éventualité où le projet ne pourrait être réalisé, l'organisme sera invité à déposer un nouveau projet, lequel fera l'objet d'un addenda soumis pour approbation lors d'une séance du conseil ultérieure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet qui fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Yan TREMBLAY, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 6 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-03-20

Marc-Antoine DIONNE
Chef de section - Centre sportif et
installations

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1205111001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 74 666 \$ à 7 organismes dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et approbation des conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 74 666 \$ pour l'année 2020 aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant;

	Organismes	Mission de l'organisme	Périodes	Financements
PB	1 Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Table de concertation de quartier. La mission de la Coalition de la Petite-Bourgogne est de faciliter et de promouvoir le travail concerté entre les différents acteurs qui interviennent dans le quartier dans le but de maximiser leurs efforts. En ce sens, elle coordonne la définition des enjeux prioritaires dans le quartier, met sur pied des comités ouverts aux citoyens, notamment sur des problématiques telles: l'habitation, l'aménagement urbain, l'environnement, la sécurité urbaine, la sécurité alimentaire, la jeunesse. Pour accomplir sa mission, la Coalition s'appuie sur trois	18 avril au 31 décembre 2020	25 000 \$

		<p>comités permanents (Aménagement et milieu de vie; Jeunesse et Santé et Alimentation) et un nombre variable de comités ad hoc tels le comité Journal, le comité du Gala (persévérance scolaire) comité occupation des parcs, etc.</p>			
PSC	2	Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles	<p>La Corporation de développement communautaire (CDC) Action-Gardien est le regroupement des organismes communautaires du quartier Pointe-Saint-Charles. Depuis 1981, Action-Gardien est un espace que se sont donné les groupes pour s'informer, partager leur expérience, agir conjointement et solidairement sur les dossiers cruciaux qui influencent les conditions de vie de la population de Pointe-Saint-Charles. Action-Gardien a pour mission l'action concertée et la mobilisation des organismes, des citoyen.ne.s et des acteurs locaux autour d'enjeux sociaux, politiques, économiques et urbains. Par la mobilisation citoyenne, Action-Gardien vise à renforcer la prise en main par la population de l'amélioration de ses conditions de vie.</p>	18 avril au 31 décembre 2020	20 000 \$
VECS	3	Centre d'Aide à la Réussite et au Développement (CARD)	<p>La Mission du CARD est d'aider à la réussite et au développement des jeunes dans une perspective interculturelle tout en créant une dynamique avec leurs parents dans le processus d'aide et de soutien. À travers cette mission, le CARD œuvre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outiller et aider la personne à se prendre en charge afin d'affronter ses difficultés et les changements de son milieu; • Favoriser l'intégration, la 	18 avril au 31 décembre 2020	7 000 \$

SH	4	Station famille	<p>réussite et le développement aux niveaux scolaire, professionnel et social de la personne et de son environnement;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre toute forme de détresse, d'exclusion et de pauvreté visant à freiner la croissance ainsi que l'épanouissement de la personne et de sa collectivité. <p>Notre mission est de soutenir les familles (période prénatale à préscolaire), en offrant des services et des activités visant à améliorer leur qualité de vie</p>	18 avril au 31 décembre 2020	3 485 \$
	5	Centre récréatif, culturel et sport St-Zotique (CRCS)	<p>Situé dans une ancienne école, au coin du square Sir-Georges-Étienne-Cartier et de la rue St-Ambroise, le Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique Inc. (CRCS St-Zotique) offre ses services à la population de Saint-Henri et des environs depuis 1982. Le CRCS St-Zotique a pour mission de développer et d'opérer un centre communautaire et de loisirs s'adressant à une clientèle de tous les âges. Pour ce faire, le CRCS St-Zotique mise sur une riche programmation d'activités (récréatives, culturelles et sportives) qui se veulent accessibles, abordables et conviviales. Le CRCS St-Zotique vise aussi à favoriser l'épanouissement d'organismes sans but lucratif complémentaire à sa mission en offrant notamment des espaces gratuits ou locatifs pour la tenue de réunions ou d'événements.</p>	18 avril au 31 décembre 2020	6 543 \$
	6	Famijeunes	<p>Aider les familles de St-Henri et de la Petite Bourgogne en leur fournissant un lieu d'entraide et de ressourcement entre parents, inséré au cœur du quartier, pour mieux gérer leur vie familiale et réussir une meilleure insertion socio-</p>	18 avril au 31 décembre 2020	7 638 \$

		économique avec le soutien d'une équipe multidisciplinaire.		
7	Loisirs St-Henri	Offrir une gamme d'activités de qualité et à moindre coût à la population du quartier Saint-Henri	18 avril au 31 décembre 2020	5 000 \$

2. d'approuver les 7 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-04-08 12:51

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205111001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 74 666 \$ à 7 organismes dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et approbation des conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0-17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2020, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M\$ aux 19 arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants de 0 à 17 ans et leurs familles.

Le projet financé doit répondre aux deux priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant toute l'année.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

Il peut soutenir tout projet soit :

1. sélectionné à la suite d'un appel de projets;
2. issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
3. issu d'une concertation locale impliquant les acteurs agissant auprès des enfants et des familles sur le territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0419 du 13 mars 2019

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CA20 22 0006 (13 janvier 2020)

Addenda - Octroi d'un montant supplémentaire de 22 750 \$ à trois organismes, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111004)

CA19 22 0090 (8 avril 2019)

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 85 084 \$ à neuf organismes pour la période du 22 avril au 31 décembre 2019, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2019 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1195111004)

CA18 22 0166 (11 juin 2018)

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 85 084 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période du 26 mai au 31 décembre 2018, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018 et approbation des conventions à cet effet (dossier 1185111002)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à octroyer un soutien financier totalisant la somme de 74 666 \$ aux 7 organismes ci-après désignés pour la période allant du 1er avril 2020 au 31 décembre 2020, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2020 et à approuver des conventions à cet effet.

	Organismes	Mission de l'organisme	Périodes	Financements
PB	1 Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Table de concertation de quartier. La mission de la Coalition de la Petite-Bourgogne est de faciliter et de promouvoir le travail concerté entre les différents acteurs qui interviennent dans le quartier dans le but de maximiser leurs efforts. En ce sens, elle coordonne la définition des enjeux prioritaires dans le quartier, met sur pied des comités ouverts aux citoyens, notamment sur des	18 avril au 31 décembre 2020	25 000 \$

		<p>problématiques telles: l'habitation, l'aménagement urbain, l'environnement, la sécurité urbaine, la sécurité alimentaire, la jeunesse. Pour accomplir sa mission, la Coalition s'appuie sur trois comités permanents (Aménagement et milieu de vie; Jeunesse et Santé et Alimentation) et un nombre variable de comités ad hoc tels le comité Journal, le comité du Gala (persévérance scolaire) comité occupation des parcs, etc.</p>	<p>La Corporation de développement communautaire (CDC) Action-Gardien est le regroupement des organismes communautaires du quartier Pointe-Saint-Charles. Depuis 1981, Action-Gardien est un espace que se sont donné les groupes pour s'informer, partager leur expérience, agir conjointement et solidairement sur les dossiers cruciaux qui influencent les conditions de vie de la population de Pointe-Saint-Charles. Action-Gardien a pour mission l'action concertée et la mobilisation des organismes, des citoyen.ne.s et des acteurs locaux autour d'enjeux sociaux, politiques, économiques et urbains. Par la mobilisation citoyenne, Action-Gardien vise à renforcer la prise en main par la population de l'amélioration de ses conditions de vie.</p>	<p>18 avril au 31 décembre 2020</p>	<p>20 000 \$</p>
<p>PSC</p>	<p>2</p>	<p>Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles</p>			
<p>VECSP</p>	<p>3</p>	<p>Centre d'Aide à la Réussite et au Développement (CARD)</p>	<p>La Mission du CARD est d'aider à la réussite et au développement des jeunes dans une perspective interculturelle tout en créant une dynamique avec leurs parents dans le processus d'aide et de soutien. À travers cette mission, le CARD œuvre pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outiller et aider la personne 	<p>18 avril au 31 décembre 2020</p>	<p>7 000 \$</p>

SH	4	Station famille	<p>à se prendre en charge afin d'affronter ses difficultés et les changements de son milieu;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'intégration, la réussite et le développement aux niveaux scolaire, professionnel et social de la personne et de son environnement; • Lutter contre toute forme de détresse, d'exclusion et de pauvreté visant à freiner la croissance ainsi que l'épanouissement de la personne et de sa collectivité. <p>Notre mission est de soutenir les familles (période prénatale à préscolaire), en offrant des services et des activités visant à améliorer leur qualité de vie</p>	18 avril au 31 décembre 2020	3 485 \$
	5	Centre récréatif, culturel et sport St- Zotique (CRCS)	<p>Situé dans une ancienne école, au coin du square Sir-Georges-Étienne-Cartier et de la rue St-Ambroise, le Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique Inc.(CRCS St-Zotique) offre ses services à la population de Saint-Henri et des environs depuis 1982. Le CRCS St-Zotique a pour mission de développer et d'opérer un centre communautaire et de loisirs s'adressant à une clientèle de tous les âges. Pour ce faire, le CRCS St-Zotique mise sur une riche programmation d'activités (récréatives, culturelles et sportives) qui se veulent accessibles, abordables et conviviales. Le CRCS St-Zotique vise aussi à favoriser l'épanouissement d'organismes sans but lucratif complémentaire à sa mission en offrant notamment des espaces gratuits ou locatifs pour la tenue de réunions ou d'événements.</p>	18 avril au 31 décembre 2020	6 543 \$
	6	Famijeunes	<p>Aider les familles de St-Henri et de la Petite Bourgogne en leur fournissant un lieu d'entraide et de ressourcement entre parents, inséré au cœur du quartier, pour mieux gérer leur vie</p>	18 avril au 31 décembre 2020	7 638 \$

		familiale et réussir une meilleure insertion socio-économique avec le soutien d'une équipe multidisciplinaire.		
7	Loisirs St-Henri	Offrir une gamme d'activités de qualité et à moindre coût à la population du quartier Saint-Henri	18 avril au 31 décembre 2020	5 000 \$

JUSTIFICATION

Le Sud-Ouest abrite le plus grand parc de logements sociaux du Canada ce qui fait qu'une grande partie de notre population se retrouve en situation de vulnérabilité. Nous comptons aussi sur une grande proportion de familles mono-parentales. Les demandes répondent à un ou à plusieurs besoins identifiés et connus dans les 4 milieux. Les projets répondent tous à notre Plan d'action Intégré de développement social de notre arrondissement qui met un accent particulier sur la pauvreté, les familles avec des enfants et les enfants eux mêmes.

Les démarches reliées à ce programme ont été faites de la façon suivante:

- Appel de demandes;
- Réception des demandes;
- Analyse et approbation des demandes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 74 666 \$ \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2020. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le numéro d'imputation est le :

2434.0010000.305467.05803.61900.016491.0000.**003455**.00000.00000.00000.

Le numéro de projet: « **003455 – Politique de l'enfant** »

Le soutien financier que la Ville a accordé à ce(s) organisme(s) pour réaliser des actions dans le cadre de la politique de l'enfant au cours des dernières années se résume comme suit :

Organismes	Soutien accordé	Soutien accordé	Soutien accordé	Soutien recommandé	Soutien Ville Projet global
	2017	2018	2019	2020	2020
1 Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	84 000 \$	21 271 \$	30 834 \$	25 000 \$	58.49 %
2 Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	0 \$	21 271 \$	30 000 \$	20 000 \$	100 %
3 Station Familles	0 \$	2 000 \$	3 593 \$	3 485 \$	100 %
4 Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)	0 \$	8 000 \$	16 407 \$	7 000 \$	22.47 %

5	Loisirs Saint-Henri	0 \$	4 000 \$	5 364 \$	5 000 \$	35.89 %
6	Famijeunes	0 \$	3 000 \$	6 022 \$	7 638 \$	83.85 %
7	Centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique (CRCS)	0 \$	5 750 \$	5 480 \$	6 543 \$	100 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Malgré les efforts du milieu et de l'arrondissement les facteurs de défavorisation matérielle et ou sociale de nos familles sont énormes (grande pauvreté, pourcentage important de familles monoparentales, pourcentage élevé de la population de nouveaux arrivants, grande proportion de décrochage scolaire, etc.). Les retards en compétences sociales, en maturité affective, le développement cognitif et langagier des jeunes sont grands et hypothèquent l'évolution et l'épanouissement des enfants qui évoluent dans ces milieux. Les projets proposent des actions diversifiées qui viennent en soutien à ces enfants et leurs familles. L'arrondissement compte sur le plus grand parc de logement sociaux du Canada. Les familles qui arrivent dans ces infrastructures et qui, au fil des ans et beaucoup d'efforts, sont en mesure d'améliorer leurs conditions de vie quittent nos quartiers pour s'installer ailleurs. Par contre, elles sont immédiatement remplacées par d'autres familles dans le besoin. Le travail est donc toujours à refaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Exceptionnellement, dans le contexte de pandémie de Covid-19, un soutien financier à la mission sera octroyé aux organismes. Les organismes doivent soumettre, en cours d'exécution de la convention, au responsable pour approbation les projets ou activités qu'ils comptent réaliser. Cette mesure offrira une latitude si les organismes doivent mettre en place des mesures rapidement pour aider dans le contexte de la pandémie et utiliser la contribution financière à cette fin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Veronica PINZON, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Veronica PINZON, 19 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-18

Marc-Antoine DIONNE
Chef de section - Centre sportif et
installations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1205111002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus totalisant la somme de 176 851 \$ à 5 organismes pour la réalisation de divers projets en sécurité alimentaire et approbation des conventions à cet effet

Il est recommandé :

1. d'autoriser une affectation de surplus totalisant la somme de 176 851 \$, pour l'année 2020-21, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'enveloppe de «Sécurité alimentaire» de l'arrondissement pour ce 2020;

	Organismes	Projet	Soutien recommandé 2020
Petite-Bourgogne			
1	Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Système alimentaire Local (SALSA)	52 551 \$
Pointe-Saint-Charles			
	Centre des aînés de Pointe Saint-Charles	Service de Vélo-Transport	7 300 \$
	Partageons l'espoir	Réseau d'approvisionnement alternatif	10 000 \$
2	Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles	Fermette urbaine au Bâtiment 7	32 000 \$
Ville Émard / Côte Saint-Paul			
3	Concertation Ville Émard Côte Saint-Paul	Transformation et réduction du gaspillage alimentaire	75 000 \$

2. d'approuver les 5 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-04-08 12:53

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205111002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus totalisant la somme de 176 851 \$ à 5 organismes pour la réalisation de divers projets en sécurité alimentaire et approbation des conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité alimentaire est un enjeu majeur dans l'Arrondissement du Sud-Ouest. L'existence de désert alimentaire et la précarité financière de beaucoup de ménages font en sorte que beaucoup de citoyens du Sud-Ouest ne mangent pas à leur faim et trop souvent ne mangent pas sainement. Malgré les efforts du milieu et la mise sur pied de certaines initiatives qui ont fait leurs preuves au fil des ans, les besoins sont grands. L'arrondissement Le Sud-Ouest a décidé de réserver aux surplus de 2016 un montant de 300 000 \$ pour soutenir divers projets pour soutenir les actions locales. Ce financement vise les initiatives alimentaires dans une perspective de consolidation et pérennisation, selon les besoins et les ressources déjà en place.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17220150 (2 mai 2017) : Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016, la détermination des surplus de gestion des arrondissements, adopter l'affectation de surplus 2016 à des projets spécifiques. (1175170003)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser une affectation de surplus totalisant la somme de 176 851 \$ à 5 organismes pour la réalisation de divers projets en sécurité alimentaire et approbation des conventions à cet effet.

QUARTIER PETITE BOURGOGNE 2020		
1	Nom de l'organisme	Coalition de la Petite-Bourgogne / Quartier en Santé
	Nom du projet	Systeme alimentaire local solidaire et autonome - (SALSA) Petite-Bourgogne

Brève description du projet	Relier les activités qui touchent la sécurité alimentaire qui ont cours dans le quartier dans le but de maximiser la portée et l'impact des actions et d'opérationnaliser un système qui intégrerait tous les volets de la sécurité alimentaire
Échéancier	Printemps 2020 au printemps 2021 (première phase)
Montant recommandé	52 551 \$

Le montant réservé à la Petite Bourgogne étant de 81 000 \$ il reste un montant de 28 449 \$ qui sera octroyé selon le dépôt et l'acceptation d'une nouvelle demande (phase 2) qui sera déposée en 2021. Cette demande sera assujettie aux démarches réalisées en 2020.

QUARTIER POINTE SAINT-CHARLES		
2	Nom de l'organisme	Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles
	Nom du projet	Fermette urbaine au Bâtiment 7
	Brève description du projet	Profitant de l'expertise développée par le Club Populaire du consommateur en ce qui concerne la gestion de production en serre le projet vise à implanter une serre 3 saisons pour assurer l'approvisionnement de semis pour les jardiniers (pour cultiver plus efficacement et prolonger la saison), la production de micropousses) et d'autres initiatives en agriculture urbaine. Sont parties prenantes une soixantaine de participant.e.s aux jardins collectifs ainsi que des élèves provenant d'écoles locales.
	Échéancier	février 2020 à octobre 2021
	Montant recommandé	32 000 \$
3	Nom de l'organisme	Centre aînés de Pointe St-Charles
	Nom du projet	Service de vélo-transport pour desservir les personnes de 50 ans et plus à mobilité réduite
	Brève description du projet	Permettre aux utilisateurs du service de vélo transport d'accéder à des services alimentaires locaux à moindre coûts de façon à faciliter leur épicerie et leur participation à d'éventuelles formations tout en favorisant le réseautage et, si possible, l'implication des organismes communautaires du quartier. Le développement d'un itinéraire supplémentaire de livraison de repas chauds permet de rejoindre plus de personnes pour assurer leur maintien à domicile et pour lutter contre leur insécurité alimentaire.
	Échéancier	7 mois de l'année à partir de mars-avril
	Montant recommandé	7 300 \$
4	Nom de l'organisme	Partageons l'espoir
	Nom du projet	Réseau d'approvisionnement alternatif pour des organismes en sécurité alimentaire
	Brève description du projet	Se doter d'une ressource pour démarrer une plate-forme d'approvisionnement d'aliments québécois à l'année et pour réduire le gaspillage alimentaire en concentrant une partie des achats sur les invendus des producteurs. Une fois le système éprouvé les autres quartiers pourront se greffer à l'effort et profiter des outils et des contacts mis en place.
	Échéancier	Mars 2020 à février 2021

Montant recommandé	10 000 \$
---------------------------	------------------

Le montant réservé à Pointe Saint-Charles étant de 60 000 \$ il reste un surplus de 10 700 \$ qui sera octroyée selon le dépôt et l'acceptation d'une nouvelle demande déposée plus tard en 2020 ou en 2021.

QUARTIER VILLE ÉMARD / CÔTE SAINT-PAUL	
5	Nom de l'organisme Concertation Ville-Émard - Côte-St-Paul - Comité sécurité alimentaire
	Nom du projet Transformation et réduction du gaspillage alimentaire
	Brève description du projet Le projet consiste à équiper le système alimentaire local avec de l'équipement commercial qui permettra de maximiser la transformation les invendus des marchés mobiles et de l'épicerie solidaire afin de réduire le gaspillage alimentaire et d'améliorer l'offre de services de l'épicerie
	Échéancier Août et septembre 2020: Achat de l'équipement et aménagement de l'épicerie et de la cuisine commerciale: Octobre 2020- Mise en place des ateliers de transformation: 1x/semaine Vente de produits et transformés à partir de la mi-octobre
	Montant recommandé 75 000 \$

Le montant réservé à Ville Émard Côte Saint-Paul étant de 75 000 \$ ils ont investi tout le financement qui leur était réservé.

JUSTIFICATION

Il est important de savoir que les quartiers comptent sur des ressources et des équipements très différents, les enjeux et les besoins le sont aussi. Ceci fait en sorte que les réponses proposées dans ces dépôts de projets diffèrent énormément. Ceci étant dit et à la suite de l'analyse de chacun des projets et des rencontres de précisions et ajustements demandés les projets répondent tous bien aux critères établis et permettront une consolidation importante favorisant la pérennité demandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses sont entièrement assumées par l'arrondissement du Sud-Ouest (surplus)

	Organismes	Projet	Soutien demandé	Soutien recommandé 2020	Financement restant
1	Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Système alimentaire local solidaire et autonome - (SALSA)	52 551 \$	52 551 \$	28 449 \$
2	Action Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe Saint-Charles	Fermette urbaine au Bâtiment 7	32 000 \$	32 000 \$	10 700 \$
3	Centre aînés de Pointe St-Charles	Service de vélo-transport	7 300 \$	7 300 \$	

4	Partageons l'espoir	Réseau d'approvisionnement alternatif	10 000 \$	10 000 \$	
5	Concertation Ville-Émard - Côte-St-Paul - Comité sécurité alimentaire	Transformation et réduction du gaspillage alimentaire	75 000 \$	75 000 \$	0 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement octroyé par l'Arrondissement, pour ce volet de sécurité alimentaire, est un apport important de ressources humaines et matérielles qui permettront d'établir ou consolider des bases solides à des initiatives auxquelles il faut donner un élan vers la pérennité. L'approche et les stratégies mises en place dans chaque quartier sont uniques mais elles répondent aussi à l'équipement, aux organismes, aux locaux et à l'appui et implication de la communauté sur lesquels ils comptent ou ils ne comptent pas.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le dossier vise à financer des mesures pour consolider le système d'alimentation local à travers la mise en oeuvre de moyens durables et structurants. Les conventions et projets pourront être réalisés jusqu'à la fin de l'année 2021, la reddition de compte étant demandée en décembre 2021 et la fin des conventions en janvier 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets

- Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet.
- L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maurice CASAUBON
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-23

Marc-Antoine DIONNE
Chef de section - Centre sportif et
installations

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1205986004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de conventions et octroi de contributions financières au montant total de 35 000 \$ pour l'année 2020 à divers organismes pour des projets culturels dans l'arrondissement.

D'approuver les conventions et l'affectation d'un montant de 35 000 \$ pour le financement des projets liés aux conventions pour l'année 2020.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-04-08 14:42

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205986004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de conventions et octroi de contributions financières au montant total de 35 000 \$ pour l'année 2020 à divers organismes pour des projets culturels dans l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement s'est doté en 2012 d'une politique culturelle qui identifie la culture et les arts comme des moyens essentiels de s'exprimer, d'évoluer, de vivre des expériences et d'acquérir des connaissances, tant pour l'individu que pour la collectivité, de se rapprocher de soi-même et des autres, de tendre vers un mieux-être, de communiquer et de partager des idées et de développer son potentiel. Pour toutes ces raisons, le Sud-Ouest est un lieu où la culture et les arts sont valorisés, encouragés et partie prenante d'un développement inclusif et solidaire.

Le développement de partenariats avec des organismes culturels contribuent à l'engagement de l'arrondissement afin de faciliter l'accès aux arts et à la culture, de transformer le Sud-Ouest en un pôle culturel attractif et vivant, en un milieu de vie où il fait bon vivre et faire rayonner l'arrondissement sur les scènes montréalaises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

08-04-2019 1196901002 CA19 22 0088 Approbation de conventions et octroi de contributions financières au montant total de 44 600 \$ pour l'année 2019 à divers organismes pour des projets culturels dans l'arrondissement.

26-06-2019 1196908002 CA19 22 0194 Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Danse Imédia O.S.B.L. dans le cadre du Plan d'action 2018-2021 de l'arrondissement et approbation d'une convention.

DESCRIPTION

L'arrondissement souhaite soutenir financièrement ces projets présentés par des organismes qui auront une incidence sur le développement culturel de l'arrondissement. Le projet CoOpéra de la Commission scolaire de Montréal en collaboration avec l'Opéra de Montréal offre la possibilité à des écoliers du Sud-Ouest de s'initier aux différentes étapes de production d'un opéra. Depuis 1998-99, les prestations des élèves des écoles Jeanne-LeBer, de la Petite-Bourgogne, St-Zotique et Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours ont été présentées devant près de cent sept mille spectateurs. La contribution demandée devait servir à couvrir les frais pour l'édition 2019-2020 avant son annulation en raison de la

pandémie du COVID-19 et la première partie de l'édition 2020-2021 à l'automne prochain.

Le Festival Quartiers Danses (FQD) a pour mission de démocratiser la danse contemporaine sous toutes ses formes et hybridités en la rendant plus accessible à tous les publics dans des lieux tant traditionnels qu'inusités. Le FQD offre des spectacles présentés par des artistes surtout locaux, mais également nationaux et internationaux. Il adopte une approche pluridisciplinaire de la danse de création par la diffusion de spectacles, de performances, d'installations, de films, d'expositions, de rencontres, de tables rondes et enfin d'ateliers de médiation culturelle. Depuis 2017, l'arrondissement est en lien avec l'organisme afin de présenter des performances et animer de nombreux ateliers dans les organismes communautaires de l'arrondissement pour faire découvrir la danse aux résidents du Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

Ces partenariats contribuent à l'offre de service en matière de culture pour les citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant de 35 000 \$ pour la réalisation de ces projets sera affecté comme suit :

- 30 000 \$ au budget de fonctionnement de la division culture et bibliothèques de l'arrondissement, tel qu'indiqué à l'intervention financière;
- 5 000 \$ au surplus d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en culture favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement des personnes

De plus, la culture est considérée comme le quatrième pilier du développement durable (Agenda 21 de la culture).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service en culture permet aux participants d'avoir accès gratuitement à des activités diversifiées et de qualité. L'absence de contribution financière pour ces deux projets aurait un impact majeur sur l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de Covid-19 a un impact sur la réalisation de ces projets, les organismes pourront soumettre, pour approbation, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation des projets.

Également, advenant que les dates de remise de la reddition de comptes prévues à l'article 5.4.1 des conventions ne puissent être respectées, le responsable du dossier à l'arrondissement pourra fixer une nouvelle date de remise.

Dans l'éventualité où les projets ne pourront être réalisés, les organismes seront invités à déposer un nouveau projet, lequel fera l'objet d'un addenda soumis pour approbation lors d'une séance du conseil ultérieure.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement contribuera à la promotion de ces projets bien que les organismes partenaires demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. Les organismes sont tenus de respecter les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Application et suivi des conventions
Promotion des projets pour les citoyens
Évaluation des projets des organismes partenaires

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-31

Chantal BEAULIEU
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1207279006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de février 2020

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1^{er} au 29 février 2020, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de février 2020.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-03-16 14:30

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207279006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de février 2020

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA20 220055 - 9 mars 2020 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de janvier 2020 (dossier 1207279005)
- CA20 220031 - 10 février 2020 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de décembre 2019 (dossier 1207279001)
- CA20 220009 - 13 janvier 2020 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de novembre 2019 (dossier 1197279029)
- CA19 22 0375 - 9 décembre 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2019 (dossier 1197279024)
- CA19 220335 - 11 novembre 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de septembre 2019 (dossier 119779022)

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de février 2020 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable de février 2020.
Dépôt du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

JUSTIFICATION

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) précise les catégories d'actions dont l'exécution peut être accomplie par des fonctionnaires. Il stipule également quelle catégorie de fonctionnaire est habilitée à prendre ces décisions, selon l'importance de celles-ci.

Depuis le 21 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du projet de loi 106, un rapport mensuel doit être soumis pour approbation au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daphné CLAUDE
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Benoit DAGENAIS
Directeur d'arrondissement

Le : 2020-03-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit DAGENAI
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1207192001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 de l'Arrondissement Le Sud-Ouest sur l'utilisation des pesticides

De déposer au conseil municipal le bilan 2019 sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement, tel que prévu au paragraphe 2 de l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-03-11 17:18

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207192001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics , Division des parcs et horticulture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 de l'Arrondissement Le Sud-Ouest sur l'utilisation des pesticides

CONTENU

CONTEXTE

Au terme d'une importante démarche de concertation, et suite à l'adoption du Code de gestion des pesticides par le gouvernement du Québec en 2003, la Ville s'est dotée d'une réglementation sur l'utilisation des pesticides en 2004. Les objectifs de cette réglementation sont de réduire l'utilisation des pesticides à Montréal et d'implanter des pratiques de gestion de lutte intégrée sur les terrains municipaux afin de contribuer à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des citoyens.

La présence de pesticides dans l'environnement et l'exposition à ces produits, même à de faibles doses, peuvent avoir des effets sur la santé des personnes. Dans le contexte des changements climatiques, où l'usage des pesticides peut s'accroître en raison de la présence plus importante d'insectes nuisibles et de nouvelles maladies, le développement de solutions de rechange aux pesticides selon une approche en lutte intégrée devient essentiel. De plus, les interventions municipales faites à l'aide de pesticides, en plus de respecter le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), doivent se faire dans le respect de la Loi fédérale sur les produits antiparasitaires (LPA) ainsi que des règlements découlant de la loi sur les pesticides du Québec.

Le bilan annuel de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides et de la lutte intégrée est une exigence réglementaire (04-041, a. 32; 04-041-2, a. 5) par laquelle le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer un rapport au conseil municipal faisant état de l'application du Règlement à l'égard de son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA04 220139; 4 mai 2004; Ordonnance en vertu de laquelle le Règlement 04-041 relatif à l'utilisation des pesticides est applicable à compter du 15 mai 2004; Dossier no: 1041137008

CM14 0111; 24 février 2014; Dépôt du bilan annuel 2013; Dossier no: 1134876002.

CA15220030; 13 janvier 2015; Dépôt du bilan annuel 2014; Dossier no: 1144876004.

CA15220270; 7 juillet 2015; Autorisation de dépense maximale de 315 000.00\$ pour l'achat d'insecticide Tree Azin et l'entretien du matériel d'injection pour la période de 2015 à 2017 auprès du fournisseur unique, la firme BioForest Technologies inc.; Dossier no: 1154876002.

CM16 0162 ; 22 février 2016; Dépôt du bilan annuel 2015; Dossier no: 1157192001.

CM17 0103; 20 février 2017; Dépôt du bilan annuel 2016; Dossier no: 1177193001.

CM180283; 26 mars 2018; Dépôt du bilan annuel 2017; Dossier no 1187193001

DA194534001; 19 février 2019; Accorder un contrat de 63 914,60\$ (ttc) à la firme Extermination Inspex inc. pour le services d'extermination d'insectes nuisibles et de capture de rongeurs, pour une période de 3 ans,appel d'offre sur invitation # 211902 (2 soumissionnaires)
CM190244; 25 mars 2019; Dépôt du bilan annuel 2018; Dossier no 1187193003

DESCRIPTION

L'application du Règlement sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest vise à s'assurer de l'utilisation raisonnée des pesticides tout en optimisant la satisfaction du citoyen dans les limites de nos moyens et effectifs.

Le dossier des pesticides concerne plusieurs services sous différents volets.

1- Extermination

Suite à la décentralisation des services d'extermination, l'Arrondissement a octroyé un contrat de service par appel d'offres sur invitation (211902) pour la période du 1er mars 2019 au 28 février 2022, au montant de 63 914,60\$, taxes incluses, à Extermination Inspex inc.

Différents intervenants se partagent la gestion du contrat comme suit :

- La division des ressources immobilières gère la portion du contrat couvrant les interventions à l'intérieur des bâtiments (punaises de lit, souris, etc.).
- La division de la voirie gère la portion touchant la dératisation dans les puisards.
- La division des parcs et horticulture gère l'extermination de fourmis charpentières et de guêpes sur le domaine public

2- Traitements phytosanitaires sur les arbres

La division des parcs et horticulture réalise à l'interne les pulvérisations contre les pucerons et les psylles, selon les requêtes citoyennes.

3- Gestion de l'agrile du frêne

Suivant le plan de gestion de la lutte à l'agrile du frêne, la division des Parcs et horticultures :

- Annuellement accepte l'offre de service du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports en lien avec la répétition bisannuelle du traitement des frênes publics aux Tree AzinMD.
- A octroyé, en 2019, un contrat de services professionnels à GDG Environnement pour la mise en place d'un dispositif expérimental de lutte intégrée à l'aide du FraxiprotecMC au montant de 12 399,19 \$. Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports offre le soutien financier à la hauteur de 50% des coûts.

4- Demande de permis temporaire d'utilisation de pesticides

Une demande de permis reçue en 2019, dont le permis a été délivré.

JUSTIFICATION

Tel qu'exigé par le Règlement 04-041, au dernier paragraphe de l'article 32, le conseil d'arrondissement doit, avant le 31 mars de chaque année, déposer au conseil municipal, un rapport faisant état de l'application de ce Règlement à l'égard de son territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

François GOSSELIN, Le Sud-Ouest
Ruy Paulo FERREIRA, Le Sud-Ouest

Lecture :

François GOSSELIN, 9 mars 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin M VENNE
Agent Technique horticulture et arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Hamza REHAB
C/D Horticulture et Parcs

Le : 2020-02-05

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Claude DUBOIS
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1207113001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , Section soutien de gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'une dépense de 445,46 \$, relative aux déplacements de Benoit Dorais, pour les assises de l'union des municipalités du Québec et pour l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des municipalités en mai et juin 2019

De ratifier la dépense totale de 445,46 \$ relative au déplacement de Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de participer aux assises de l'union des municipalités du Québec, le 9 mai 2019, et à assister à l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des municipalités en mai et juin 2019, les 30 mai et 1er juin 2019.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-04-01 16:08

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207113001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines_financières et matérielles , Section soutien de gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratification d'une dépense de 445,46 \$, relative aux déplacements de Benoit Dorais, pour les assises de l'union des municipalités du Québec et pour l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des municipalités en mai et juin 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le Caucus des maires des grandes villes (CMGV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) est la voix des plus grandes villes du Canada. Les villes sont les moteurs qui font avancer notre pays en créant des emplois et en stimulant la croissance à l'échelle locale. Les villes du Canada sont également des pôles d'innovation qui génèrent, mettent à l'essai et partagent des solutions à des enjeux qui interpellent les collectivités de tout le pays.

Formé de représentants de 22 des plus grandes villes canadiennes, le Caucus des maires des grandes villes de la FCM constitue un forum où sont élaborées des politiques à l'égard d'une vaste gamme d'enjeux communs à nos plus grands centres. Par l'entremise de la FCM, le caucus des maires travaille en partenariat avec le gouvernement fédéral à renforcer notre pays de la façon la plus efficace qui soit : en renforçant nos villes
L'union des municipalité du Québec (UMQ) assume les mêmes responsabilités du niveau des enjeux de la province du Québec

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative aux déplacements à Québec de M. Benoit Dorais maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, le 09 mai 2019 aux assises de l'UMQ et sa participation les 30 mai et 01 juin 2019 à l'assemblée générale annuelle de FCM

JUSTIFICATION

La réunion du caucus permet d'aborder une vaste gamme d'enjeux communs à nos plus grands centres et de défendre les intérêts de Montréal. Les efforts du CMGV et de la FCM ont notamment mené, ces dernières années, au remboursement complet de la TPS aux municipalités, à l'accélération et l'augmentation des programmes d'infrastructures, au partage d'une partie de la taxe fédérale d'assise sur les carburants, au Fonds vert, aux changements réglementaires en matière de sécurité ferroviaire. Les priorités stratégiques

de Montréal concordent avec l'agenda urbain des grandes villes, soit le logement social et abordable, le transport collectif et les infrastructures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses sont réparties de la manière suivante :
33,36 \$ pour participer aux Assises de l'Union des municipalités du Québec, le 9 mai 2019
412,10 \$ pour assister à l'assemblée générale annuelle de la Fédération canadienne des municipalités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-01

Yacouba TAPSOUKE
Chef de section - soutien général

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement



Dossier # : 1204399001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus totalisant 15 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour la réalisation du projet les mardis d'Émard pour l'année 2020

Autoriser une affectation de surplus totalisant 15 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour la réalisation du projet les mardis d'Émard pour l'année 2020.
Imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.
Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-04-08 12:54

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204399001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une affectation de surplus totalisant 15 000 \$ au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour la réalisation du projet les mardis d'Émard pour l'année 2020

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 24 avril 2018, dans le cadre de la gestion du surplus budgétaire de 2017, le conseil municipal a approuvé une politique d'affectation des surplus laquelle fut suivie d'une résolution du conseil d'arrondissement en juin 2018. Le présent dossier vise à affecter une partie des sommes à un projet spécifique.

L'arrondissement Le Sud-ouest s'est joint au Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour développer une offre de service auprès de la population de la partie Sud du quartier Émard. Le Centre de loisirs Monseigneur Pigeon est, depuis plusieurs années, le partenaire communautaire principal du quartier Ville Emard Cote St-Paul (VECSP). Son expertise quant à la mise en place d'activités de loisirs diversifiées et de qualité pour les jeunes et les familles est bien appréciée et reconnue par l'ensemble des acteurs du milieu. Il reçoit une contribution financière pour la gestion de l'accueil, de l'entretien, de la surveillance et de l'exploitation du bâtiment situé au 5550, rue Angers. L'organisme a le mandat depuis 2016 de réaliser une offre de service qui s'adresse aux jeunes de moins de 12 ans ainsi qu'aux adultes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 22 0172 11 juin 2018 Réaffectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017

CM18 0532 24 avril 2018 Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017, la détermination des surplus de gestion des arrondissements/ Adopter l'affectation de surplus 2017 à des dossiers spécifiques.

CA19 22 0264 9 septembre 2019 Autorisation d'une affectation du surplus de 2017 totalisant 229 231 \$ pour la réalisation de projets spécifiques de l'Arrondissement pour l'année 2019.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'octroi d'une contribution financière totale de 15 000 \$ à l'organisme Centre de loisirs Monseigneur Pigeon pour les activités ayant lieu dans Émard

en 2020. Avec l'appui du Centre de loisirs Monseigneur Pigeon, l'arrondissement le Sud-Ouest met en place une offre de service permettant aux familles du secteur Émard d'avoir accès à des activités de qualité qui s'adresse aux jeunes de moins de 12 ans ainsi qu'aux adultes. Les activités régulières ont lieu les mardis soir dans les locaux d'une école du secteur. L'organisme met aussi en place des activités ponctuelles lors des saisons estivales..

JUSTIFICATION

Les résidents du secteur Émard souhaitent que des activités de loisirs de proximité leur soient offertes. De plus, on observe une augmentation de l'arrivée de nouvelles familles dans ce secteur spécifique d'où l'importance de maintenir cette offre de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées entièrement par l'arrondissement à travers une affectation de surplus dans le cadre du plan d'action 2018-2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le retrait de cette offre de service aurait une incidence sur la qualité de vie des citoyennes et citoyens de ce milieu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un contrat de services de gré à gré est conclu entre l'arrondissement et l'organisme. Ainsi, uniquement les activités réalisées seront payées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine BÉLANGER
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-29

Marc-Antoine DIONNE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane-Sophie CARDINAL
DIRECTRICE CULTURE SPORTS ET LOISIRS



Dossier # : 1204334004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown, dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc des Bassins-à-Bois, d'un pavillon.

D'adopter le règlement modifiant le règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielle et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown, dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc des Bassins-à-Bois, d'un pavillon.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-04-08 15:46

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204334004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown, dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc des Bassins-à-Bois, d'un pavillon.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown, l'Arrondissement du Sud-Ouest accompagne ses partenaires, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), dans la mise en oeuvre de différents projets permettant de répondre aux besoins de la population grandissante du quartier. Afin de permettre la construction d'une école par la CSDM et un pavillon dans le parc du Bassin-à-Bois, des modifications doivent être apportées au règlement 09-004 adopté en vertu du 3e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal et au PPU du secteur Griffintown.

Le Conseil municipal peut adopter un règlement modifiant un règlement adopté en vertu du 3e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4). De même, le conseil municipal peut adopter un règlement en vertu des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 0702 - 24 août 2009 (1083468009) - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec

CM13 0478 - 27 mai 2013 (1134543001) : Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

DESCRIPTION

Les modifications au règlement 09-004 et au PPU du secteur Griffintown visent à permettre la construction d'un pavillon dans le parc du Bassin-à-Bois et d'une école. Le pavillon accueillera un vestiaire, un garage et les équipements mécaniques nécessaires à l'opération de la patinoire réfrigérée qui sera aménagée dans le parc du Bassin-à-Bois. Le

pavillon déroge au Titre II (Cadre bâti), Titre IV (Occupation et aménagement des espaces extérieurs), Titre VI (Chargement et stationnement) du règlement d'urbanisme (01-280) et aux articles 9 (Hauteur), 11 (Densité) et 12 (Implantation) du règlement 09-004.

La construction de l'école déroge aux usages, à la densité, à la hauteur, au stationnement, au chargement, au revêtement des toits, à l'aménagement des cours, à l'aménagement des toits et aux clôtures autorisés en vertu du règlement 09-004 et du règlement d'urbanisme (01-280).

JUSTIFICATION

Les modifications réglementaires s'inscrivent dans les orientations du PPU du secteur Griffintown, en dotant le quartier des équipements et des services requis, en lien avec les démarches de la CSDM pour la construction d'une école dans le quartier et l'octroi par la Ville de Montréal du budget pour la réalisation d'une patinoire réfrigérée dans le parc du Bassin-à-Bois.

Avis du Comité Jacques-Viger :

Lors de la séance du 13 mars 2020, le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à l'égard de la demande de modification du règlement 09-004 et du PPU du secteur Griffintown. L'avis et la fiche de suivi peuvent être consultés en pièce jointe du présent sommaire.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de la séance du 16 mars 2020, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de la demande de modification du règlement 09-004 et du PPU du secteur Griffintown.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion par le Conseil d'arrondissement : 14 avril 2020

Résolution du Comité exécutif : 13 mai 2020

Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil municipal : 25 mai 2020

Avis annonçant la consultation publique : au moins 15 jours avant la consultation publique

Assemblée publique de consultation : printemps 2020

Dépôt du rapport de l'OCPM au conseil municipal : Été 2020

Adoption du règlement par le Conseil municipal : 24 août 2020

Certificat de conformité et entrée en vigueur : septembre 2020

Avis public d'entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Charles-Éden GODBOUT, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2020-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

**Dossier # : 1198678002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « bureau » au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée pour l'immeuble situé au 2624-2630 rue Allard

Recommandation :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution autorisant l'usage « bureau » au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée pour la bâtiment situé au 2624-2630 rue Allard, selon l'autorisation ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

Autorisation:

· Autoriser l'usage C.2B (32) - Usage " Bureau" au 2ème étage au bâtiment situé au 2624-2630 rue Allard

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198678002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'usage « bureau » au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée pour l'immeuble situé au 2624-2630 rue Allard

CONTENU

CONTEXTE

Une demande a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (DAUP) afin d'autoriser l'usage « bureau » au niveau immédiatement supérieur au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 2624-2630, rue Allard.

Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande et peut adopter une résolution autorisant ce projet, par le biais du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003)*, en suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le projet est conforme aux orientations et objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Susceptible d'approbation référendaire

L'autorisation se rapportant à l'usage est susceptible d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Description du contexte :

Le rez-de-chaussée est présentement entièrement occupé par des bureaux. L'entreprise établie depuis de nombreuses années dans la communauté est en croissance et nécessite plus d'espace afin d'engager plus d'employé(e)s. Les deux logements à l'étage sont vacants depuis plus de 12 mois. Plusieurs établissements présents sur l'artère commerciale sont déjà établis sur deux niveaux. Aucune case de stationnement n'est requise au Règlement 01-280. La station de métro Monk est à courte distance afin de faciliter les déplacements en transport en commun des employés et clients.

Description du projet :

Le projet déroge aux usages prescrits suivants : C.1 (1) A, H.1-4. Selon la classe d'usage établie, les usages de la catégorie C.1.1. sont autorisés seulement au rez-de-chaussée et

aux niveaux inférieurs au rez-de-chaussée. Par conséquent, la classe d'usage B doit être autorisée afin de permettre l'usage « bureau » au 2ème étage. De plus, un minimum d'un logement est actuellement requis au zonage. Or, le bâtiment deviendra entièrement commercial. L'usage résidentiel sera toujours autorisé en conformité avec les normes établies au zonage.

	Plan d'urbanisme	Règlement 01-280	Projet
Usages	Secteur résidentiel	C.1(1) A, H.1-4	C.2 B (32), H.1-4
Hauteur max (m)	-	9	Inchangé
Implantation min-max (%)	Moyen ou élevé	35% à 70%	Inchangé
Densité min-max	-	n/a	n/a
Nombre de logements		Min 1 - Max 8	0
Stationnement vélo		Aucun requis	0
Stationnement auto		Aucun requis	0
Retrait prescrit		n/a	n/a

JUSTIFICATION

Le projet doit répondre aux critères suivants :

- Compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion;
- Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan du bruit et de la circulation;
- Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité;
- Avantage des composantes culturelles ou sociales du projet.

Recommandation de la DAUP :

Considérant la compatibilité avec le milieu d'insertion;

Considérant que l'entreprise est en croissance et que le projet permettra de préserver les emplois locaux;

Considérant que le projet ne générera pas de nuisances;

Considérant la proximité d'une station de métro;

Considérant le respect au Plan d'urbanisme;

La DAUP recommande un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme :

- Lors de la séance du 5 novembre 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a formulé un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'assemblée publique de consultation sera annoncée par une affiche sur le bâtiment, sur le site web de l'arrondissement et affiché à la mairie d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

10 février 2020 : adoption d'une première résolution par le Conseil d'arrondissement
Février 2020 : avis et affichage sur le site
25-27 février 2020 : assemblée publique de consultation
9 mars 2020 : adoption d'une 2e résolution par le Conseil d'arrondissement
14 avril 2020 : adoption du projet particulier par le Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ariane MERCIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2019-12-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1203172004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance déterminant les conditions de la délivrance et la forme des permis de stationnement réservé, aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables.

ADOPTER UNE ORDONNANCE DÉTERMINANT LES CONDITIONS DE LA DÉLIVRANCE ET LA FORME DES PERMIS DE STATIONNEMENT AUX VÉHICULES D'ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF INTERVENANT SUR DES ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE ET DESSERVANT DES CLIENTÈLES VULNÉRABLES

ATTENDU QUE l'arrondissement désire soutenir les organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphe 13 du Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, il est possible de limiter le nombre et d'établir les conditions de la délivrance et la forme des permis de stationnement réservé aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables;

Il est recommandé :

D'adopter une ordonnance établissant la forme des permis de stationnement réservé aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables et leurs conditions de délivrance suivantes:

- Le permis sera délivré sous forme de vignette qui sera disponible au Bureau Accès Montréal de l'Arrondissement du Sud-Ouest;
- La vignette sera attribuée au représentant dûment désigné par l'organisme sur présentation de preuves que l'organisme est:
 - à but non lucratif;
 - qu'il intervient sur des enjeux de santé publique;
 - qu'il dessert des clientèles vulnérables;
 - qu'il a des approches novatrices sur le thème de l'engagement communautaire;
 - Un maximum de 2 vignettes sera disponible par organisme;
 - La vignette sera assujettie à un numéro de plaque d'immatriculation;

- La vignette ne peut être vendue, louée ou cédée par l'organisme;

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-03-30 18:10

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203172004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une ordonnance déterminant les conditions de la délivrance et la forme des permis de stationnement réservé, aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du règlement RCA20 22002, le conseil d'arrondissement peut maintenant, par ordonnance déterminer les conditions de la délivrance et la forme de ces permis de stationnement réservé aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 220060 - 9 mars 2020 - Dossier 1193172014 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012) afin de créer une vignette réservée aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables (RCA20 22002).

DESCRIPTION

La présente ordonnance propose que les conditions de délivrance et la forme des permis de stationnement réservé aux véhicules d'organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables soient les suivantes:

- Le permis sera délivré sous forme de vignette qui sera disponible au Bureau Accès Montréal de l'Arrondissement du Sud-Ouest;
- La vignette sera attribuée au représentant dûment désigné par l'organisme sur présentation de preuves que l'organisme est:
 - à but non lucratif;
 - qu'il intervient sur des enjeux de santé publique;
 - qu'il dessert des clientèles vulnérables;
 - qu'il a des approches novatrices sur le thème de l'engagement communautaire;
 - Un maximum de 2 vignettes sera disponible par organisme;
 - La vignette sera assujettie à un numéro de plaque d'immatriculation;
 - La vignette ne peut être vendue, louée ou cédée par l'organisme;

JUSTIFICATION

L'adoption de l'ordonnance permettra à l'Arrondissement de soutenir les organismes à but non lucratif intervenant sur des enjeux de santé publique et desservant des clientèles vulnérables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) de l'Arrondissement du Sud-Ouest.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAMBERT
Chef de division mobilité et planification des déplacements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-30

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

**Dossier # : 1207984003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance autorisant des travaux de démolition et de réfection à l'école secondaire Saint-Henri en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), soit entre 19 h et 23 h, du lundi au vendredi, du 15 avril au 31 décembre 2020.

D'adopter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M. c. B-3), une ordonnance afin d'autoriser des travaux de démolition et de réfection à l'école secondaire Saint-Henri en dehors des plages horaires prescrites, soit entre 19 h et 23 h, du lundi au vendredi, du 15 avril au 31 décembre 2020, à la condition suivante :

- le bruit généré par les travaux devra respecter le niveau maximum du niveau de pression acoustique exigé au Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M. c. B-3).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-03-31 22:16**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207984003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ordonnance autorisant des travaux de démolition et de réfection à l'école secondaire Saint-Henri en dehors des plages horaires prescrites au Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), soit entre 19 h et 23 h, du lundi au vendredi, du 15 avril au 31 décembre 2020.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans un contexte de maintien de la pérennité de son parc immobilier, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) doit entamer des travaux de réfection de la structure de béton du stationnement intérieur du bâtiment de l'école secondaire Saint-Henri au courant de l'année 2020.

L'article 19.2 du Règlement B-3 prévoit qu'il constitue une nuisance et est prohibé le fait d'effectuer des travaux à l'extérieur de plages horaires prescrites. La CSDM s'adresse à l'Arrondissement pour déroger à celles-ci, afin d'effectuer des travaux de démolition et de réfection en soirée du lundi au vendredi, soit entre 19 h et 23 h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Les travaux projetés sur le stationnement intérieur et qui font l'objet de la demande visent notamment à démolir et à remplacer la dalle au sol, à faire la réfection des colonnes et des murs de fondation, à faire la réfection des murs de soutènement de la rampe d'accès au stationnement, à mettre en conformité un escalier d'issue et à ajouter un vestibule.

La livraison des matériaux et équipements se fera à l'intérieur des plages horaires prescrites par le Règlement B-3. Le chargement des rebuts de construction aussi, sauf celui effectué entièrement à l'intérieur du bâtiment entre 19 h et 23 h, du lundi au vendredi.

La porte de garage du stationnement intérieur devra rester fermée lorsque des travaux seront effectués à l'intérieur du bâtiment pour réduire la propagation du bruit à l'extérieur.

JUSTIFICATION

Le bâtiment visé par les travaux accueille près de 900 élèves de l'école secondaire Saint-Henri, ainsi que plus de 1 800 élèves du centre de formation professionnelle de l'école des métiers du Sud-Ouest-de-Montréal (EMSOM). Le stationnement visé par les travaux est

situé directement sous les locaux de formation de l'EMSOM, ouverts et opérationnels les jours de semaine, douze mois par année, à l'exception des jours fériés, des vacances de la construction et du temps des fêtes.

Par leur nature, les travaux de démolition et de réfection de la structure de béton et les outils utilisés (ex. scie à béton, marteau piqueur, etc.) engendreront inévitablement du bruit sera perceptible à l'intérieur de l'école et à l'extérieur dans les rues avoisinantes.

Ainsi, bien que les travaux seront en partie être effectués de jour entre 7 h 00 et 19 h 00, la CSDM demande de déroger aux plages horaires prescrites par la Règlement B-3, afin de limiter l'impact sur le déroulement des activités scolaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux sont requis pour maintenir l'intégrité structurale du bâtiment. Ceux-ci doivent aussi être complétés dans les délais entendus avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des placards informatifs sur le chantier à l'attention de la population étudiante et du personnel de l'établissement scolaire sont prévus par la CSDM près de la zone de travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 15 avril 2020 : début des travaux
- 31 décembre 2020 : fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse SEREDA
Agente du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-30

Martin PARÉ
Chef de division - Permis et inspections

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1208505003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Aménagement d'une traverse pour piétons à mi-tronçon sur la rue Saint-Ambroise entre les rues Louis-Cyr et Saint-Augustin

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement contribue à l'amélioration de la sécurité pour l'ensemble des usagers;
ATTENDU l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement C-4.1,

Il est recommandé d'aménager une traverse piéton à mi-tronçon, sur la rue Saint-Ambroise, entre les rues Louis-Cyr et Saint-Augustin, par la réalisation des actions suivantes:

Marquage:

- Marquage au sol des bandes jaunes d'une largeur de 2.5 mètres;
- Marquage des hachures diagonales au sol de couleur jaune pour accentuer la zone d'arrêt interdit en tout temps;
- Marquage de couleur jaune sur les rebords de trottoir dans la zone d'arrêt interdit.

Signalisation:

- Installer des panneaux « Passage pour piétons » (PB-B-1 et PB-B-2) à la hauteur de la traverse des deux côtés de la chaussée;
- Installer des panneaux de pré-signal « Passage pour piétons » (Z-PA-BA) à 25 mètres des approches Est et Ouest de la traverse piétons;
- Installer une zones d'arrêt interdit en tout temps d'une longueur de 5 mètres de part et d'autre de la traverse piétons;
- Installer des balises réfléchissantes au milieu de la voie de type PB-B-1-B et PB-B-2-B;
- Mise en place de feux de clignotants jaunes de chaque côté de la traverse piétons.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208505003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de la mobilité et planification des déplacements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Aménagement d'une traverse pour piétons à mi-tronçon sur la rue Saint-Ambroise entre les rues Louis-Cyr et Saint-Augustin

CONTENU

CONTEXTE

Vue la présence de plusieurs commerces et pôle d'emploi de part et d'autre de la rue Saint-Ambroise, de nombreux piétons doivent traverser cette rue entre les rues Louis-Cyr et Saint-Augustin. Ce tronçon de rue d'une longueur de 240 mètres, ne présente aucune traverse sécuritaire pour les piétons et génère des enjeux de sécurité. Ainsi, un mandat d'étude a été donné afin d'être en mesure de positionner adéquatement la traverse piéton vu la géométrie de la rue et la présence d'une traverse à niveau dans le tronçon.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les nombreux piétons qui traversent la rue Saint-Ambroise, entre les rues Louis-Cyr et Saint-Augustin, requièrent qu'un passage soit officialisé et signalé pour attirer l'attention des usagers motorisés qui doivent leur céder le passage. Les actions suivant sont à prévoir:

Marquage:

- Marquage au sol des bandes de couleur jaune d'une largeur de 2.5 mètres (passage pour piétons);
- Marquage des hachures diagonales au sol de couleur jaune pour accentuer la zone d'arrêt interdit en tout temps;
- Marquage de couleur jaune sur les rebords de trottoir dans la zone d'arrêt interdit.

Signalisation:

- Installer des panneaux « Passage pour piétons seulement » (PB-B-1 et PB-B-2) à la hauteur de la traverse des deux côtés de la chaussée accompagnés de panneaux de mise à l'amende;
- Installer des panneaux « Passage pour piétons seulement » (Z-PA-BA) à 25 mètres des approches Est et Ouest de la traverse, du côté droit du conducteur;

- Installer une zones d'arrêt interdit en tout temps d'une longueur de 5 mètres de part et d'autre de la traverse;
- Installer des balises réfléchissante au milieu de la voie de type PB-B-1-B et PB-B-2-B;
- Mise en place de feux de clignotants jaunes de chaque côté de la traverse piétonne.

JUSTIFICATION

L'aménagement d'une traverse piétonne non protégée doit répondre aux quatre conditions fixées par le ministère de transports (section 2.28.1 du tome V -Signalisation des normes sur les ouvrages routiers du MTQ) Ces conditions concernent la proximité d'une intersection avec mode de gestion de la circulation, la distance de visibilité du passage demandé, les débits de piétons traversant la rue par rapport au débit de véhicules ainsi que la vitesse. . Suite à l'analyse, il est pertinent d'aménager un passage pour piétons sur la rue Saint-Ambroise. En plus des conditions qui sont respectés, la longueur de l'îlot bâti (240 mètres) sans carrefour ou aménagement pour permettre la traversée des piétons appuie la recommandation d'aménager une traverse pour piétons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux de signalisation et marquage seront exécutés par la Division de l'entretien et l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement Rosemont -La Petite-Patrie et les coûts seront assumé via les charges inter-unités. L'installation des feux clignotants sera assumée par la Division de la mobilité et planification des déplacements de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permettra d'augmenter la part modale des déplacements à pied en sécurisant les déplacement actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place d'une traverse pour piétons contribuera à la sécurité des piétons qui traversent à cet endroit et s'inscrit dans dans le programme Vision Zéro de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de travail à transmettre à la Division de l'entretien et l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelghani KACEL
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-24

Annie LAMBERT
Chef de division mobilité et planification des
déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1207984002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement d'une somme compensatoire de 14 282,54 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux et dont le total égal à 10% de la valeur du lot projeté vacant 6 331 271, situé au nord-est du 2740, rue de Coleraine, soit en conformité au paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

D'accepter la somme de 14 282,54 \$ à des fins de parc, que la propriétaire du lot 1 382 423 du cadastre du Québec situé au 2740, rue de Coleraine, doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et l'article 2 (1°) du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de la Ville de Montréal (17-055), équivalant à 10 % de la valeur réelle du nouveau lot 6 331 271, les lots 6 331 269 et 6 331 270 étant exemptés en vertu de l'article 12 du règlement 17-055. Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2020-04-01 15:27

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207984002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement d'une somme compensatoire de 14 282,54 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux et dont le total égal à 10% de la valeur du lot projeté vacant 6 331 271, situé au nord-est du 2740, rue de Coleraine, soit en conformité au paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

CONTENU**CONTEXTE**

La propriétaire du terrain concerné par la présente demande, Madame Irena Pentcheva Doucheva., a soumis en date du 26 septembre 2019, un projet d'opération cadastrale (dossier 3001638879) en vue d'identifier un emplacement sous trois nouveaux numéros de lot propres et distincts (6 331 269, 6 331 270 et 6 331 271), suite au morcellement d'une assiette avec bâtiments dessus érigés, le tout étant soumis afin de dégager une assiette vacante destinée à la construction d'un bâtiment. Aucun projet immobilier n'a encore été soumis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

L'emplacement est situé du côté Est de la rue de Coleraine, entre la rue Bulter et la rue Charlevoix. La superficie totale du lot est de 857 m².

Selon l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (RCA14 22014) et l'article 2 (1°) du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de la Ville de Montréal (17-055), les lots 6 331 269, 6 331 270 et 6 331 271 projetés doivent faire l'objet de frais de parc, puisqu'il s'agira de nouveaux lots.

La Direction des infrastructures - Division de la géomatique, a été consultée à cet effet et aucuns frais de parc n'ont été imputés antérieurement sur cet emplacement.

Cependant, selon l'article 12 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (17-055), lorsqu'une opération

cadastrale consiste en un morcellement de lot et vise un terrain déjà bâti dont la valeur du bâtiment inscrite au rôle d'évaluation foncière représente plus de 10% de la valeur réelle du terrain compris dans le plan d'opération cadastrale, le propriétaire est exempté de la cession et du paiement prévu à l'article 3 en proportion de la superficie et de la valeur du ou des lots déjà bâtis prévus au plan.

Un rapport d'évaluation daté du 7 janvier 2020 a été produit par *Caprea, Évaluation et expertise en immobilier*. Ce rapport conclut que la valeur marchande du terrain pour le lot 1 382 423 était de 943 000 \$ en date du 28 août 2019, date de l'ouverture de la demande de lotissement.

La valeur réelle du lot 1 382 423 (857 m²) est donc évaluée à 943 000 \$, pour un taux de base de 1 100,35 \$/m². Proportionnellement la valeur du lot projeté visé (6 331 271) serait ainsi de 142 825,43 \$, pour un taux de base de 1 100,35 \$/m² aussi.

JUSTIFICATION

Le versement d'un terrain correspondant à 10 % de la superficie, représentant 129.8 m² n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation.
Le propriétaire n'a fait aucune proposition de cession de terrain aux fins de parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Calcul des surfaces pour fins de frais de parc :
Dimensions des lots :

Numéro de lot	Largeur(m)	Profondeur (m)	Surface (m²)
1 382 423 (existant)	32.61 m	27.54m (irrégulier)	857 m ² .
6 331 271 (projeté vacant)	5.92 m	22 m	129.8 m ²
6 331 269 (projeté bâti)	14.37m	26.69m (irrégulier)	374.5 m ² .
6 331 270 (projeté bâti)	13.17m	25.46m (irrégulier)	352.7 m ²

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Résolution du conseil d'arrondissement acceptant la somme de 14 282,54 \$;
- Approbation du permis de lotissement (dossier 3001638879).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le tout est conforme aux dispositions du Règlement sur le lotissement (RCA14 22014) et du

Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du sud-ouest (17-055) permettant à la Ville de choisir la cession de terrain ou le paiement d'une somme d'argent, préalablement à l'approbation d'une demande de permis de lotissement exigeant une contribution à des fins de parc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse SEREDA
Agente du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-25

Martin PARÉ
Chef de division - Permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



Dossier # : 1207695001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement d'une somme compensatoire de 23 947,00 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux dont le total égal à 10% de la valeur du lot projeté 6 353 797 (au nord du 6850, rue Mazarin), en conformité au paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Accepter le versement d'une somme compensatoire de 23 947.00 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux et dont le total égal à 10% de la valeur du site, soit en conformité au paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-04-01 15:25

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207695001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le versement d'une somme compensatoire de 23 947,00 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux dont le total égal à 10% de la valeur du lot projeté 6 353 797 (au nord du 6850, rue Mazarin), en conformité au paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

CONTENU**CONTEXTE**

Le propriétaire du lot 2 536 839 a soumis, en date du 6 janvier 2020, un projet d'opération cadastrale (dossier 3001743414) en vue d'identifier l'emplacement sous les deux nouveaux numéros de lot 6 353 797 et 6 353 798.

L'opération cadastrale vise au morcellement du terrain sis au 6850, rue Mazarin sur lequel un bâtiment est érigé afin de dégager une assiette vacante distincte destinée à la construction d'un nouveau

bâtiment. Aucun projet immobilier n'a encore été soumis.

Le conseil d'arrondissement est saisi de la demande de verser les frais de parc en argent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'emplacement visé est situé du côté est de la rue Mazarin, entre les rues Allard et Raudot. Selon l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (RCA14 22014) et l'article 2.1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du sud-ouest (17-055), le lot projeté 6 353 797 doit faire l'objet de frais de parc puisqu'il s'agira d'un nouveau lot constructible.

La Direction des infrastructures - Division de la géomatique, a été consultée à cet effet et aucuns frais de parc n'ont été imputés antérieurement sur cet emplacement.

Un rapport d'évaluation daté du 17 février 2020 a été produit par *Caprea, Évaluation et*

expertise en immobilier. Ce rapport conclut que la valeur marchande du terrain pour le lot 2 536 839 était de 480 000\$ en date du 6 janvier 2020, date de l'ouverture de la demande de lotissement.

La valeur réelle du lot 2 536 839, dont la superficie est présentement de 436.60 m², est évaluée à 480 000 \$, pour un taux de base de 1 100,00 \$/m². Proportionnellement, la valeur du lot projeté visé (6 353 797) est ainsi de 239 470\$.

Le lot projeté 6 353 797, cadastre du Québec est conforme au Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA 14 22014).

JUSTIFICATION

Le versement d'un terrain correspondant à 10 % de la superficie du lot, représentant 217.7 m², n'est pas justifié par sa dimension restreinte et sa localisation.

Le propriétaire n'a fait aucune proposition de cession de terrain à des fins de parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Calcul des frais de parc :

Dimensions du lot projeté :

Numéro de lot Largeur(m) Profondeur (m) Surface (m²)

2 536 839, (existant) 15.24 m 28.65 m 436.60 m²

6 353 797 (projeté vacant) 7.60 m 28.65 m 217.70 m²

6 353 798 (bâti) 7.64 m 28.65 m 218.90 m²

Le propriétaire doit déposer un chèque visé de 23 947,00 \$ comme paiement d'une somme équivalant à 10 % de la valeur réelle du lot projeté 6 353 797 du cadastre du Québec préalablement à l'approbation du plan de l'opération cadastrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'arrondissement acceptant la somme de 23 947\$;

- Approbation du permis de lotissement (dossier 3001743414).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le tout est conforme aux dispositions du Règlement sur le lotissement (RCA14 22014) et du

Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du sud-ouest (17-055) permettant à la Ville de choisir la cession de terrain ou le paiement d'une somme d'argent, préalablement à l'approbation d'une demande de permis de lotissement exigeant une contribution à des fins de parc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ana Maria CORNEJO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kamal HAMD AOUI
Agent du cadre bâti

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-03-30

Martin PARÉ
Chef de division - Permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



Dossier # : 1208504003

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 449 rue Sainte-Madeleine.

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par LaShed architecture, déposés et estampillés en date du 20 février 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment situé 449, rue Sainte-Madeleine.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-03-31 22:44

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208504003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 449 rue Sainte-Madeleine.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la transformation du bâtiment résidentiel de deux étages situé au 449, rue Sainte-Madeleine.

Bien que conformes à la réglementation d'urbanisme en vigueur, ces travaux doivent néanmoins être approuvés conformément au Règlement sur les PIIA (RCA07 22019), selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et en rapport à l'unité de paysage 2.10a - Rue de la Congrégation.

Incluse dans l'aire de paysage Pointe Saint-Charles, cette unité de paysage possède une homogénéité relative principalement caractérisée par la présence d'un type architectural dominant avec des gabartis similaires, le duplex avec escalier intérieur de deux étages, ainsi que d'une proportion d'ouverture et d'un revêtement de brique d'argile dominant.

Le duplex de trois étages et la maison de faubourg à toit en mansarde constituent les typologies secondaires.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H1-3;
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 50 %;
- Secteur de valeur intéressante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet vise l'agrandissement vers l'arrière et sur le côté latéral gauche du bâtiment sur deux étages.

De plus, le projet vise le remplacement des revêtements existants pour de la brique d'argile couleur rouge, l'installation d'une nouvelle corniche similaire au voisin.

Les revêtements extérieurs et les composantes du bâtiment sont les suivants :

- Brique d'argile de la compagnie Redland, modèle Prince Charles, couleur Light Ocher, format modulaire;
- Revêtement métallique, tel que PANFAB PR-135 aluminium prépeint couleur Jupiter RAL9006;
- Solinage d'aluminium, couleur graphite pour la brique et couleur jupiter RAL9006 pour le revêtement métallique.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme le 16 mars 2020.

L'objectif principal pour un agrandissement bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Approbation PIIA - CCU du 16 mars 2020 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que les travaux proposés respectent les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard d'un agrandissement d'un bâtiment existant applicables au projet, lors de la séance du CCU le 16 mars 2020, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 14 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pier MARCHAND
ARCHIT.PLANIF.

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2020-03-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1208504004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour le bâtiment situé au 91, rue Bourget.

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par R-S Espace et Objets, déposés et estampillés en date du 18 mars 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la modification de la façade du bâtiment situé au 91, rue Bourget.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-03-30 17:54

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208504004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour le bâtiment situé au 91, rue Bourget.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la transformation de la façade du bâtiment situé au 91, rue Bourget.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 – Transformation et remplacements spécifiques et en rapport à l'unité de paysage 4.1 Village Saint-Augustin.

Cette unité de paysage possède un caractère hétérogène. Son lotissement de base semble avoir été planifié en fonction de la construction de maisons de faubourg, ce qui implique généralement des parcelles relativement larges, de plus de 10 mètres de largeur.

À l'origine, les îlots possédaient 3 faces bâties, sans ruelle à l'arrière. En raison de cette configuration, les portes cochères sont fréquentes et sont généralement disposées à l'une des deux extrémités de la façade ou au centre.

Les rues Saint-Augustin et Bourget sont les plus anciennes de cette unité de paysage. Elles possèdent ainsi encore plusieurs maisons de faubourg qui leur donnent un caractère patrimonial particulier. Cependant, en raison de la grande présence de bâtiments construits en bois, le taux de substitution des bâtiments semble avoir été plus élevé sur ces rues.

Les types architecturaux principaux de cette unité de paysage sont représentés par le duplex avec escalier intérieur et le triplex avec escalier intérieur. Le duplex de 3 étages, la maison de faubourg ainsi que le multiplex constituent les typologies secondaires.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12.5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 65 %;

L'immeuble a un taux implantation dérogatoire de 81 %, mais l'intervention projetée reste dans les limites de l'implantation actuelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet vise la modification de la façade avant du garage industriel, un réaménagement intérieur pour la création d'un logement et l'ajout d'un appentis au toit (non visible de la rue).

Les revêtements extérieurs et les composantes du bâtiment sont les suivants :

- Brique d'argile de couleur grise, format modulaire;
- Niveau rez-de-chaussée, nouvel enduit d'acrylique de couleur gris.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme le 16 mars 2020.

L'objectif principal est de respecter, dans le cas d'une transformation et d'un remplacement spécifique, l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'Arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

Approbation PIIA - CCU du 16 mars 2020 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que les travaux proposés respectent les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard d'un agrandissement d'un bâtiment existant applicables au projet, lors de la séance du CCU le 16 mars 2020, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet. En commentaire, il a été demandé que le linteau au-dessus de la porte cochère soit de couleur noire.

Le 18 mars 2020, la Division de l'urbanisme a reçu les plans corrigés répondant au commentaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 14 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pier MARCHAND
ARCHIT.PLANIF.

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2020-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine



Dossier # : 1208504005

Unité administrative responsable : Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 1751, rue Richardson (Nordelec) - Aile 100.

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Lemay, déposés et estampillés en date du 2 mars 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour l'ajout d'un équipement mécanique (échangeur d'air) sur le toit du bâtiment situé au 1751, rue Richardson.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-03-31 22:42

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208504005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 1751, rue Richardson (Nordelec) - Aile 100.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour l'ajout d'un équipement au toit du bâtiment situé au 1751, rue Richardson, sur l'aile 100.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement du Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B3 – Immeuble d'intérêt patrimonial, au fascicule d'intervention B6 - Aménagement des toit et en rapport à l'unité de paysage 2.14 - Rue Saint-Patrick Est.

Étant à l'origine destinée à une implantation d'industries, cette unité de paysage s'est développée de manière organique, la dimension et la forme des parcelles ainsi que la conception des bâtiments étaient adaptés aux besoins de l'usine qui y était construite. Les bâtiments industriels étaient tous revêtus de brique d'argile rouge, avec des alignements verticaux et horizontaux donnant ainsi une uniformité dans le traitement extérieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet vise l'ajout d'un équipement mécanique (échangeur d'air) sur l'aile 100 du bâtiment du Nordelec, situé à l'intersection des rues Shearer et Richardson.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme le 16 mars 2020.

Les objectifs principaux sont de protéger le caractère architectural, historique, paysager ou naturel des immeubles d'intérêt patrimonial en favorisant les interventions qui sauvegardent leurs traits distinctifs et mettent en valeur ce caractère tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement et de favoriser des aménagements sur les toits qui

s'intègrent à l'architecture du bâtiment ainsi qu'au paysage de la rue et qui favorisent la réduction des îlots de chaleur, ainsi que des nuisances sonores générées par les équipements mécaniques.

Approbation PIIA - CCU du 16 mars 2020 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant que les travaux proposés respectent les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard d'un agrandissement d'un bâtiment existant applicables au projet, lors de la séance du CCU du 16 mars 2020, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 14 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pier MARCHAND
ARCHIT.PLANIF.

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2020-03-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1204824002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du bâtiment situé au 1999, rue Denonville.

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Kristina Leclerc, technologue, déposés et estampillés en date du 20 mars 2020 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 1999, rue Denonville.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-04-01 14:52

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204824002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du bâtiment situé au 1999, rue Denonville.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la transformation du bâtiment situé au 1999, rue Denonville. Il s'agit d'une maison de type boomtown d'un étage implantée en contiguïté entre deux duplex avec escalier extérieur. Ce bâtiment demeurera une résidence unifamiliale.

Cette demande doit être approuvée conformément au Règlement sur les Plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA), tel qu'exigé par l'article 3 du Règlement RCA07 22019 de l'arrondissement du Sud-Ouest, et doit être évaluée selon les objectifs et critères de l'annexe B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et en rapport à l'unité de paysage 3.5 - Saint-Paul Ouest.

Incluse dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul, l'unité de paysage 3.5 est délimitée par la rue Briand à l'ouest, la bande de parcelles est de la rue Laurendeau à l'est, la bande de parcelles sud de l'avenue de l'Église au nord et la bande de parcelles nord de l'avenue Énard au sud.

Le type architectural principal de cette unité de paysage est représenté par le duplex avec escalier extérieur. Le triplex avec escalier extérieur, le duplex avec escalier intérieur, la maison d'appartements, la maison villageoise, la maison boomtown et la maison de vétérans constituent les typologies secondaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.2-3;
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 60 %;

Le projet de transformation vise l'ajout d'un 2e étage et d'une mezzanine sur le bâtiment d'un étage existant ainsi que le remplacement de sa façade. Le pourcentage de démolition des murs et planchers du bâtiment existant n'excède pas 11%. Le nouveau mur de façade

sera construit sur le même plan que celui du duplex contigu situé à gauche.

Les parements et composantes extérieures du bâtiment sont:

- Brique de type "Sundown" de Brampton, format métrique, pour la façade et les murs latéraux;
- Revêtement en clin d'aluminium "Gris moyen" de MAC pour la mezzanine;
- Portes, cadres de fenêtres et composantes métalliques noires.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté au CCU du 16 mars 2020.

CCU du 16 mars 2020 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme :

Considérant les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux agrandissements de bâtiments existants, applicables au projet; lors du CCU du 16 mars 2020, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 1999, rue Denonville et a recommandé de l'approuver à la condition de s'harmoniser avec le cadre bâti de la rue en prévoyant des balcons en façade.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, aux conditions suivantes :

- Prévoir de la brique entre la porte d'entrée et la fenêtre du 2e étage;
- Prévoir une marquise au-dessus de la porte d'entrée;
- Revoir l'agencement entre la porte d'entrée et la partie vitrée latérale.

L'architecte du projet a soumis le 20 mars 2020 des plans rectifiés en réponse aux conditions du CCU. Ces plans sont joints au présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 14 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

El-Bassim KAZI-AOUAL
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2020-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1208504006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 4577, rue Saint-Jacques.

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Frederik Klein, architecte, déposés et estampillés en date du 18 mars 2020, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du nouveau bâtiment situé au 4577, rue Saint-Jacques.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2020-04-02 18:40

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208504006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation plans (PIIA) - Projet de construction pour l'immeuble situé au 4577, rue Saint-Jacques.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la construction d'un nouveau bâtiment situé au 4577, rue Saint-Jacques.

Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 4.7 - Place Saint-Henri.

Cette unité de paysage possède une hétérogénéité du cadre bâti par la présence de nombreuses typologies architecturales. La majorité des bâtiments sont implantés sans marge de recul avant. La brique est le matériau le plus utilisé comme revêtement extérieur.

Les types architecturaux principaux de cette unité de paysage sont représentés par le duplex avec escalier intérieur, et le triplex avec escalier intérieur. La maison de faubourg, le triplex avec escalier extérieur ainsi que le multiplex constituent les typologies secondaires.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12.5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 65 %;

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CEDD du 12 février 2020 - Décision 2020-01 : Démolition accordée

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un duplex de deux étages avec une mezzanine. Le projet était à l'origine une transformation, mais les contraintes liées au chantier, la perte d'intégrité structurale et la détérioration des matériaux en place ont forcé le requérant à demander une démolition complète.

Une demande de dérogation mineure a été déposée afin de conserver la voie d'accès sur rue pour accéder au stationnement à l'arrière. Cet accès est nécessaire afin de ne pas

causer préjudice à la servitude accordée entre voisins pour accéder à la cour arrière.

Les revêtements extérieurs et les composantes du bâtiment sont les suivants :

- Brique d'argile de la compagnie Meridian de couleur rouge, collection Cavendish, format modulaire;
- Tous les détails d'aluminium sont de couleur noire.

JUSTIFICATION

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme le 16 mars 2020.

L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve, et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Approbation PIIA - CCU du 16 mars 2020 :

Recommandation de la Division de l'urbanisme (CCU) :

Considérant que les travaux proposés respectent les objectifs et critères du Règlement du PIIA en regard d'une nouvelle construction applicables au projet, lors de la séance du CCU le 16 mars 2020, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet. En commentaire, il a été mentionné qu'il devrait y avoir le retrait du stationnement en cour arrière pour traiter l'approbation PIIA indépendamment de la demande de dérogation mineure qui est à venir.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet.

Le 18 mars 2020, la Division de l'urbanisme a reçu les plans incluant le retrait du stationnement en cour arrière sur le plan d'implantation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 14 avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pier MARCHAND
ARCHIT.PLANIF.

ENDOSSÉ PAR

Julie NADON
Chef de division

Le : 2020-03-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Éric Y BOUTET
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine